

# le snesup

**Une rentrée 2020  
à haut risque**

**Politiques locales  
de promotion  
et d'avancement**

**Sexisme et LGBTphobie  
à l'université**

**Crise sanitaire  
Quels impacts ?**



# PLUS JAMAIS ÇA

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE JOUR D'APRÈS

## URGENCE

L'arrêt  
immédiat des  
activités non  
indispensables

## CONSTRUIRE L'AVENIR

Un plan de  
développement  
de tous les  
services publics

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION

<https://miniurl.be/r-30d5>

Suspendre  
les versements  
de dividendes,  
rachats d'actions  
et bonus aux PDG

Fiscalité plus juste  
et redistributive,  
ISF\*, taxe sur  
les transactions  
financières renforcée

\* Impôt sur la fortune

La BCE\* doit  
injecter 750 Mds€  
ciblés vers  
les besoins sociaux  
et écologiques

\* Banque centrale européenne

Réorientation,  
relocalisation  
de l'agriculture,  
de l'industrie  
et des services

## SOMMAIRE

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 4

## ACTUALITÉS 5

- Prolongation des **contrats doctoraux** : à quel prix ?
- La **CP-CNU** s'exprime sur les conséquences de la crise sanitaire
- Déconfinement dans l'ESR et **rentrée 2020 à haut risque!**

## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 8

- **Femmes, travail et confinement** : la triple peine

## DOSSIER 9

- **Crise sanitaire** : quels impacts ?

## FICHE PRATIQUE N° 8 19

- Six fiches pratiques sur **l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 dans l'ESR**

## MÉTIER 20

- Politique d'université en matière de **promotion des MCF** : un besoin urgent!
- Promotions et avancements : **assurer la « continuité syndicale »**
- Affectation des **enseignants de statut 2<sup>d</sup> degré** dans le supérieur

## MONDES UNIVERSITAIRES 23

- **Sexisme, violences sexuelles et LGBTphobies** : le rôle de l'université ?

## FORMATION 24

- **Un bilan général négatif** de la Cour des comptes sur les effets de la loi ORE

## INTERNATIONAL 26

- **Libres de penser ?** Les libertés académiques dans le monde

## CULTURE 27

- **Livre** : *La Transition numérique dans la recherche et l'enseignement supérieur à l'horizon 2040*



Anne Roger et Christophe Voilliot,  
cosecrétaires généraux

## Notre liberté n'est pas négociable

**Le confinement a fonctionné à bien des égards** comme une vaste expérimentation sociale. Il est sans doute trop tôt pour en tirer des enseignements définitifs. Toutefois, plusieurs points méritent dès à présent d'être mis en exergue.

**Le confinement a été l'occasion d'une mutation en temps réel et à marche forcée de l'exercice du biopouvoir.** Les gouvernements ont tous, peu ou prou, mis en œuvre des dispositifs d'urgence pour éviter une contamination généralisée des populations en restreignant les libertés publiques de manière inédite en temps de paix. Le débat public, quant à lui, a été saturé par un métadiscours scientifique dont, malgré la présence disruptive des réseaux sociaux, on peut souligner la relative cohérence, même si quelques prétentions charismatiques ont pu voir jour ici et là, à Marseille par exemple. Le président Macron a fait mine d'écouter les scientifiques, via le conseil scientifique mis en place dès le début de la crise, dans la mesure où leurs conclusions ne contredisaient pas les intérêts financiers. Dès lors que ceux-ci ont été menacés ou défendus avec plus d'insistance notamment par le Medef, ils ont été relégués au second plan pour être remplacés par les « nécessaires choix politiques » et un « pragmatisme » de rigueur. Ce simple constat illustre à lui seul le rôle et la responsabilité que le gouvernement souhaite faire jouer aux chercheur·euses dans le monde de demain, rôle par ailleurs esquissé dans le prérapport « LPPR » consacré à l'innovation et aux recherches partenariales : des chercheur·euses avant tout aux ordres des grandes entreprises.

**Face à cette conception utilitariste, nos libertés doivent être défendues avec force.** Ce combat, le SNESUP-FSU compte bien le mener en lien avec les autres syndicats de la FSU concernés, tout comme celui, indispensable, pour gagner un effort budgétaire conséquent pour l'ESR.

**Pour servir le bien commun, les recherches scientifiques ne peuvent être menées qu'en toute liberté,** à l'abri des pressions commerciales des « Big Pharma » ou des GAFA, et avec les moyens nécessaires. Par ailleurs, les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·euses doivent pouvoir préserver leur liberté pédagogique face aux remaniements qui semblent se dessiner dès la rentrée en faveur du tout-numérique.

**Le monde de demain sera sans doute différent de celui d'hier.** Les grands colloques scientifiques internationaux au bilan carbone désastreux ne seront peut-être plus les garants des carrières réussies... L'enseignement organisé autour d'amphis démesurés et bondés ne pourra plus être garant de formations efficaces. Nos métiers, nos pratiques pédagogiques et scientifiques vont devoir évoluer. Pour autant, le besoin de solidarité et de justice sociale, d'accompagnement pour garantir les droits de chacun et de réflexion en commun sur l'avenir restera plus que jamais d'actualité. Le syndicalisme sera donc toujours une réalité du monde post-Covid-19. Notre engagement a du sens et le sens que nous lui donnons doit irriguer le monde que nous voulons construire ensemble.

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

Directrice/eur de la publication : Anne Roger,  
Christophe Voilliot

Responsables de la communication :  
Hervé Christofol, David Helbert

Rédaction exécutive :  
Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,  
Arnaud Le Ny, Michel Maric, Isabelle de Mecquenem,  
Christophe Pébarthe

Conception graphique  
et secrétariat de rédaction :

Catherine Maupu  
Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Impression, maquette et routage :  
Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Photo de couverture et p. 9 : © Pixabay





## Covid-19 : en attendant les modalités de validation...

Jamais, les conseils de Paris-I n'avaient fait l'objet d'autant d'attention de la part des étudiants, au point d'être suivis en direct sur les réseaux sociaux ! Après une année déjà éprouvante au premier semestre à la suite de la bataille engagée contre la réforme des retraites, c'est bien dans un nouveau bras de fer qu'un certain nombre d'élus du personnel et d'élus étudiants se sont engagés.

Alors qu'une première CFVU était organisée en visioconférence sous confinement pour discuter des modalités de validation du semestre en cette période exceptionnelle, la tension est vite montée. Une première proposition « préparée en concertation avec les directeurs/trices des composantes », reprenant largement les fiches du ministère, a démarré la séance. Ouvrant la possibilité à des évaluations sur des plates-formes en ligne, ou réalisées en temps limité sur l'ENT, sans garantie pour les étudiants en difficulté, la proposition censée être amendable était en fait à prendre ou à laisser. Après plusieurs propositions d'amendement tant au niveau des élus enseignants que des élus étudiants, le manque de dialogue, voire le mépris envers les étudiants, n'a pu aboutir qu'à une situation de blocage et à l'adoption d'une motion majoritaire (17 pour, 15 contre et 6 abstentions) des étudiants. Provocation ou manipulation, la présidence annonce dès le lendemain l'invalidité juridique de la motion (note plancher à 10) et un nouveau vote au prochain CA sur la proposition initiale. Avec une solidarité et une réactivité rarement égalées, les élus étudiants rédigent une note juridique relative à la compétence de la CFVU en matière d'examens, rappelant malicieusement que le CA n'est plus compétent en matière d'examen depuis 2013, conduisant logiquement à la convocation d'une nouvelle CFVU.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le suspense demeure sur l'issue des décisions, mais faute de consensus, c'est bien l'incertitude pesant sur les étudiants, les vacataires en attente de paiement depuis le début du confinement, qui est prolongée.

Sidoine Corbin Ocelli, secrétaire de section Paris-I Panthéon-Sorbonne

## La chasse aux sous-services est ouverte !

Des formations incomplètes à cause du confinement ? C'est la responsabilité des enseignant-es !

Voilà, en substance, le message qu'un nombre préoccupant de composantes d'Aix-Marseille Université adressent au personnel.

Après que la présidence a largement communiqué sur sa satisfaction et sa fierté de voir le plan de continuité pédagogique mis en œuvre avec cœur et professionnalisme, à coups de mails réguliers durant le confinement, voici l'hydre de la bureaucratie qui relève la tête à peine le déconfinement entamé.

En effet, un message a été envoyé à toutes les composantes de l'université, leur demandant de procéder au recensement des heures non faites, avec des interprétations locales diverses, allant de la simple demande d'information jusqu'à celle faite aux enseignant-es de retirer de leur tableau de service les heures non réalisées, ou encore attirant l'attention sur le fait que la « situation peut être particulièrement pénalisante notamment dans le cadre de la PEDR » (*sic*, extrait d'un mail envoyé à des enseignants). En sciences et technologies, ce sont les TP qui sont particulièrement visés, la difficulté de trouver une alternative à distance ayant mis à mal la meilleure volonté. À l'INSPE, c'est la formation continue, annulée par le rectorat ou certaines circonscriptions qui ont refusé l'alternative à distance qui leur était proposée, alors même que le travail de préparation a été effectué par les collègues.

Un recensement dans le cadre d'une approche pédagogique, pour permettre aux équipes de mieux répondre aux besoins des étudiants à la rentrée de septembre, est quelque chose qui peut s'entendre. Cependant, si l'objectif est de faire des économies sur la masse salariale à un moment où l'université traverse une crise inédite dont les personnels sont aussi les victimes, c'est inadmissible, d'autant que des économies de déplacements, d'énergie, de consommables, etc. ont été réalisées et cela partiellement sur le dos des personnels.

Le secrétariat de la section AMU



## Prolongation des contrats doctoraux : à quel prix ?

**LORS DE SON AUDITION** à l'Assemblée nationale le 29 avril dernier, Frédérique Vidal a précisé que le prolongement des contrats doctoraux et post-doctoraux sur lequel elle s'était engagée nécessiterait des financements supplémentaires. « *Cela coule de source* », a-t-elle ajouté en filant involontairement la métaphore du ruissellement toujours en vogue au sein de la bulle macronienne. « *Tout ceci est chiffré et prévu* », a-t-elle encore affirmé pour rassurer ses contradicteurs mais sans autre précision quant aux modalités de cet effort budgétaire que la référence à une mystérieuse « *enveloppe de 2,5 milliards d'euros permettant aux crédits des différents ministères de s'équilibrer* » comme par enchantement. Or, si les subventions des établissements ne sont pas augmentées avant l'été, il y a fort à parier que le prolongement des contrats existants va en contraindre certains à réduire d'autant le nombre de nouveaux contrats (CDU, ATER) pour ne pas voir augmenter leur masse salariale dans le cadre de l'exercice en cours. Le financement de la prolongation de ces contrats doit s'inscrire dans le cadre du plan d'urgence que réclame le SNESUP-FSU<sup>1</sup>.

Selon sa mauvaise habitude, la ministre a en effet privilégié les effets d'annonce sans s'inquiéter de l'intendance. Sur le plan juridique, le dispositif s'éclaire à la lecture du projet de loi qui met en œuvre la prolongation des contrats publics dans l'ESR<sup>2</sup>. Ce qui est proposé apparaît assez restrictif par rapport aux engagements initiaux. Comme l'a dénoncé l'intersyndicale ESR : « *Les répercussions de cette interruption ne peuvent être seulement calculées sur la base de la durée de la crise sanitaire, ou sur la fin du contrat durant l'état d'urgence sanitaire.* »<sup>3</sup> Une durée calculée en fonction des besoins réels des équipes de recherche pour reprendre et achever leurs travaux est nécessaire car les projets de recherche seront affectés bien au-delà de la période de l'urgence sanitaire pour certaines disciplines. De plus, ce projet de loi rend impossible l'éventuelle « *CDIisation* » de ceux ou celles qui, à la faveur de cette prolongation, auraient dépassé la limite de six ans de service. Le MESRI aurait pu faire l'économie de cette mesquinerie.

**Christophe Voilliot, cosecrétaire général**

1. [www.snesup.fr/article/un-plan-durgence-pour-lesr-simpose-lettre-flash-ndeg14-du-13-mai-2020](http://www.snesup.fr/article/un-plan-durgence-pour-lesr-simpose-lettre-flash-ndeg14-du-13-mai-2020).

2. Projet de loi n° 2907 portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 déposé le 7 mai 2020.

3. [www.snesup.fr/article/communiqu-e-intersyndical-esr](http://www.snesup.fr/article/communiqu-e-intersyndical-esr).

## La CP-CNU s'exprime sur les conséquences de la crise sanitaire

**DES TROIS COMMUNIQUÉS DE LA CP-CNU** publiés début mai, deux concernent les conséquences de la crise sanitaire sur les opérations de gestion de carrière des enseignants-chercheurs, notamment du fait du recours aux outils de télécommunication. Face aux manœuvres et aux pressions pour développer massivement ce recours dans l'enseignement et la vie institutionnelle en dépit de tous les problèmes mis en évidence ces deux derniers mois, la CP-CNU a estimé nécessaire de porter la parole des enseignants-chercheurs.

La CP-CNU prend d'abord soin de « *réitérer son opposition à la généralisation du recours à l'enseignement à distance* ». Si elle souligne bien sûr les risques d'audition à distance des candidats au recrutement, elle affirme plus largement « *son attachement à des réunions en présentiel, seules à même de garantir la qualité des débats* ». Son expression est arrivée fort à propos. Peu après, la séance du Cneser du 12 mai fut interrompue à la suite des conditions d'échange désastreuses. Quant aux commissions paritaires d'enseignants du 2<sup>d</sup> degré organisées de façon dématérialisée ce mois-ci, les militants SNESUP qui y ont siégé témoignent des difficultés à maintenir dans la continuité un argumentaire pour la défense des collègues lorsque leurs interventions sont perturbées ou interrompues.

Contre toute tentative de mettre en cause la procédure de qualification en alléguant le contexte de report des soutenances, la CP-CNU « *demande un décalage de la date limite de soutenance au 16 janvier* » et un aménagement calendaire : dépôt du dossier le 20 décembre, avec possibilité de pièces complémentaires jusqu'au 31 janvier, réunion vers mi-février des sections, lesquelles vérifieraient la recevabilité à la place du ministère pour gagner du temps. En complément de cette proposition pour garantir de bonnes conditions de dépôt des candidatures en respectant le calendrier de la campagne de recrutement 2021, il est pertinent de poser la question d'une prolongation d'un an des qualifications des années précédentes pour tenir compte des effets négatifs de la crise sur la recherche des candidats.

**Philippe Aubry, secrétaire général adjoint**

# Déconfinement dans l'ESR et rentrée 2020 à haut risque !

Le président de la République a annoncé un déconfinement progressif du pays à partir du 11 mai. Après un CHSCT ministériel, dont toutes les organisations syndicales ont dû réclamer la tenue, et qui a finalement eu lieu le 30 avril, la ministre a posé, dans une circulaire datée du 3 mai adressée aux présidences d'établissement et aux rectorats, le cadre du déconfinement dans les établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Par ANNE ROGER, cosecrétaire générale,  
HERVÉ CHRISTOFOL, membre du Bureau national

## UN PLAN DESCENDANT DE DÉCONFINEMENT POUR L'ESR

« Les enseignements en présentiel ne pourront reprendre dans les établissements d'enseignement supérieur avant la rentrée universitaire 2020 dont la date est fixée par chaque établissement. Les autres activités de vos établissements sont susceptibles de reprendre progressivement en présentiel à partir du 11 mai, dans le respect des consignes sanitaires et des règles de santé et de sécurité au travail, le travail à distance devant néanmoins continuer d'être privilégié », écrit-elle. Le texte confirme ainsi le report de toute reprise d'enseignement à la rentrée de septembre, hors quelques exceptions concernant la formation professionnelle continue, et la possibilité de tenir quelques examens et concours (Paces et grandes écoles) en présentiel entre le 20 juin et le 7 août, décalant de fait une période de vacances au-delà du calendrier universitaire.

Mesures de distanciation sociale et protection adaptées, horaires aménagés, rotation des effectifs, un certain nombre d'éléments sont déclinés que les représentant-es des usager-ères dans les CHSCT locaux ont eu et ont toujours à clarifier dans leurs établissements. Le CHSCT ministériel avait déjà posé un nombre de jalons et de points de vigilance en émettant 11 avis très utiles<sup>1</sup>. La réunion organisée en visioconférence par le SNESUP-FSU, en collaboration avec le SNCS et le SNASUB, le 11 mai, a réuni une quarantaine de nos élu-es CHSCT de près de 30 établissements. Elle a permis de repérer les questions qui restaient en suspens concernant la mise en place sur les différents sites des plans de reprise d'activité (PRA), obligatoirement annexés au document unique d'évaluation des risques professionnels : types de masques à privilégier, reprise dans les laboratoires de recherche, autorisations spéciales d'absence, ouverture des BU, restauration, accompagnement psychologique, nettoyage, formation des personnels, etc. Alors que la ministre affirme que « les CHSCT des établissements d'enseignement supérieur dans leur formation élargie aux représentants des usagers ont vocation à être informés des mesures prises au titre de la présente section », nos élu-es se sont battu-es et se battent toujours pour ne pas être simplement « informé-es » mais

pour prendre une part active dans la construction de leurs PRA. La ministre précise même que « ces consultations ne seront pas soumises aux règles en matière de délais de transmission des documents et de recueil de l'avis des représentants du personnel ainsi qu'aux conséquences que ces règles emportent ». Belle conception du dialogue social...

## UNE INJONCTION À GÉNÉRALISER L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Concernant la rentrée de septembre, la ministre encourage les enseignant-es à réfléchir d'ores et déjà aux conditions d'une mise en œuvre qui s'annonce difficile. « La période qui nous sépare de cette échéance doit être mise à profit pour définir les conditions matérielles dans lesquelles les cours, travaux dirigés et travaux pratiques pourront redémarrer tout en tirant toutes les leçons des initiatives qui ont été prises dans le cadre de la continuité pédagogique qui a été organisée depuis la mi-mars, et notamment en privilégiant les formes d'hybridation entre enseignement présentiel et enseignement à distance. » En quelques mots le cadre est ainsi posé. Comprenez : il serait tellement dommage de ne pas sauter sur l'occasion et de ne pas profiter de ce que la crise sanitaire a permis de généraliser : l'enseignement à distance ! Et à demi-mots se murmure déjà que la rentrée ne pourrait se faire en présentiel... réelle nécessité ou solution pour pouvoir accueillir à moindre coût des étudiant-es en surnombre ? La ministre semble oublier un peu vite que l'enseignement distanciel que nous avons pu mettre en œuvre depuis le 16 mars l'a été dans l'urgence et en mode dégradé... Oublie-t-elle le coût de cet enseignement à distance pour peu qu'on le souhaite de qualité ?

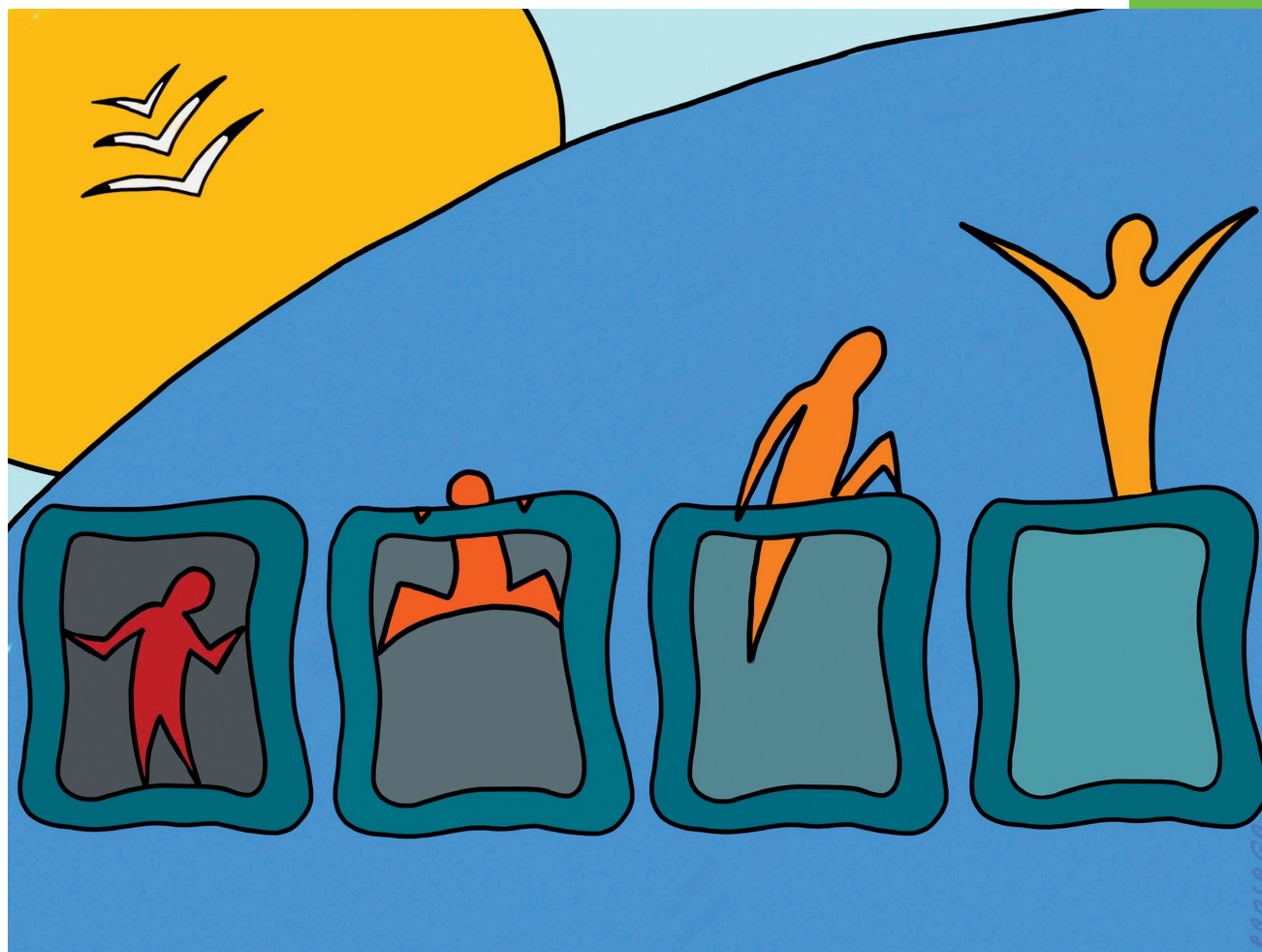
## ENSEIGNER À DISTANCE A UN COÛT ET NE S'IMPROVISE PAS

Concevoir un enseignement en distanciel demande plusieurs centaines d'heures de conception et de préparation<sup>2</sup> et ne s'improvise pas. Cela s'apprend et nécessite une formation et des compétences spécifiques qui ne peuvent être acquises d'ici à la rentrée 2020 en un claquement de doigts. Les semaines qui viennent de s'écouler, au long desquelles les enseignant-es ont trouvé tant bien que mal le moyen de répondre à l'injonction de continuité pédagogique, ne peuvent être considé-

Concevoir un enseignement en distanciel demande plusieurs centaines d'heures de conception et de préparation.

1. [www.snesup.fr/article/chsct-mesri-du-30-avril-2020-ses-avis-relatifs-au-plan-de-deconfinement](http://www.snesup.fr/article/chsct-mesri-du-30-avril-2020-ses-avis-relatifs-au-plan-de-deconfinement).  
2. [blog.educpros.fr/matthieu-cisel/2013/11/12/monter-un-mooc-combien-ca-coute](http://blog.educpros.fr/matthieu-cisel/2013/11/12/monter-un-mooc-combien-ca-coute).  
3. [miniurl.be/r-30c3](http://miniurl.be/r-30c3).  
4. [vimeo.com/57814889](https://vimeo.com/57814889).





© Emmanuelle Divoy

rées comme une formation. Certes, des formations en ligne existent déjà depuis plusieurs années, dont certaines de qualité<sup>3</sup>, mais leur efficacité est variable et elles donnent lieu en particulier à un taux d'abandon bien supérieur à celui enregistré pour des formations en présentiel (il est de l'ordre de 80 % pour les Mooc). Comme le court-métrage d'anticipation *As It Used to Be*<sup>4</sup> l'illustre, enseigner est une activité humaine, sociale et relationnelle, au cours de laquelle les interactions sont essentielles. Ce mode dégradé ne peut en aucun cas devenir la norme sous peine d'appauvrir notre métier et d'en remettre en cause le sens profond.

### DES INÉGALITÉS CONTRE LESQUELLES NOUS DEVONS CONTINUER À LUTTER

Les cours qui seront proposés à la rentrée ne pourront être, comme durant la période de confinement, que des cours magistraux dispensés via des visioconférences et des plates-formes d'apprentissage en ligne – celles-ci permettent de supporter, organiser et partager des documents et des supports d'évaluation (comme la plateforme Moodle) –, mais cette organisation reste un mode dégradé au regard de ce que nous pouvons proposer en présentiel. Ces adaptations demanderont inévitablement un temps de préparation supplémentaire très important et celui-ci doit être reconnu et pris en compte dans les services des enseignant-es.

Les étudiant-es qui s'inscrivent à de véritables formations à distance, le font en connais-

sance de cause et s'équipent en conséquence. Ce ne peut être le cas de toutes et tous les étudiant-es et constitue une source inévitable d'inégalités face aux enseignements.

Les enseignant-es ne bénéficient pas non plus toutes et tous d'équipements fournis par leur administration. Nombreux sont celles et ceux qui n'ont pas non plus de bureau. Les établissements vont-ils financer des équipements et des connexions pour toutes et tous les usager-ères ? Construiront-ils des locaux nouveaux adaptés ? En mode hybride, quel équilibre sera attendu entre le présentiel et le distanciel ? Si une présence réduite par semaine dans les établissements est requise, prendre un logement sur place se justifiera-t-il ? Trop de questions restent encore sans réponse pour pouvoir envisager une rentrée en toute sérénité sur ce modèle.

### UN PLAN D'URGENCE S'IMPOSE

De toute évidence, il devient urgent, pour que l'enseignement en petits groupes soit rendu possible, de rompre avec le dogme de l'austérité budgétaire qui a conduit ces quinze dernières années, malgré des besoins croissants, à réduire les recrutements d'enseignant-es-chercheur-es, à augmenter les tailles des groupes de travaux dirigés et à maintenir des amphithéâtres de très grande capacité. Un plan d'urgence pour l'ESR s'impose ! ■

*Ce mode dégradé ne peut en aucun cas devenir la norme sous peine d'appauvrir notre métier et d'en remettre en cause le sens profond.*

# Femmes, travail et confinement : la triple peine

La période de confinement a été particulièrement régressive pour les droits, les conditions de vie et de travail des femmes : augmentation des violences (30 % de violences conjugales en plus), recul de l'accès à l'IVG, difficulté d'achat de produits hygiéniques de première nécessité, précarisation accrue, les femmes ont été particulièrement touchées par la crise sanitaire. Sans action d'envergure, elles risquent de payer un lourd tribut à la Covid-19.

Par **ANNE ROGER**, cosecrétaire générale du SNESUP-FSU,  
membre du secteur Femmes de la FSU

## DES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE DEVENUES VISIBLES

Les femmes ont été en première ligne durant la pandémie – soignantes et infirmières (87 %), aides-soignantes (91 %), agentes d'entretien (73 %), aides à domicile et aides ménagères (97 %), caissières et vendeuses (76 %), enseignantes (71 %), etc.<sup>1</sup> Leur soi-disant aptitude « naturelle » à la sollicitude les assigne à prendre soin des autres et à être surreprésentées dans le travail du *care*. Ces femmes, largement exposées, ont des caractéristiques communes : salaires extrêmement faibles, conditions de travail difficiles et forte utilité sociale de leurs métiers. La non-mixité des métiers est une des causes des écarts salariaux car les métiers féminisés, pourtant en première ligne, sont toujours moins rémunérés. Les inégalités salariales (salaires inférieurs de 26 % à ceux des hommes<sup>2</sup>) n'ont fait qu'accroître leurs difficultés financières pendant le confinement, notamment à cause du non-versement de certaines primes, du chômage partiel et d'un taux de licenciements secs en hausse.

Une action pour une plus grande mixité des métiers, un vaste plan de revalorisation salariale et une réelle amélioration des carrières et des conditions de travail des femmes<sup>3</sup> doivent être mis en œuvre dès maintenant.

## UNE RÉPARTITION INÉGALITAIRE DES TÂCHES DOMESTIQUES AGGRAVÉE PAR LE CONFINEMENT

Un sondage Harris<sup>4</sup> a par ailleurs montré l'aggravation de la répartition inégalitaire des tâches au détriment des femmes et les tensions inhérentes à cette situation. Les presque 50 % de femmes qui ont continué de travailler ont eu à affronter la « triple journée » en cumulant travail, prise en charge des enfants et tâches domestiques. En moyenne, elles ont effectué 3 h 30 de tâches ménagères en plus que les hommes par semaine, avec un écart encore plus grand dans les couples sans enfant. Elles ont davantage préparé les repas (63 %) et ont majoritairement pris en charge « l'école à la maison » (56 %). Les femmes à la tête de familles monoparentales (84 %) ont encore plus été percutées dans leur quotidien que les foyers en couple. Elles ont dû assumer seules l'ensemble des tâches à un moment où leur précarité financière s'est accrue.

Le travail d'éducation en matière de lutte contre les stéréotypes et discriminations de genre et les revendications sur le partage des tâches du quotidien portées lors des mobilisations féministes sont plus que jamais d'actualité.

Le travail d'éducation en matière de lutte contre les stéréotypes et discriminations de genre et les revendications sur le partage des tâches du quotidien portées lors des mobilisations féministes sont plus que jamais d'actualité.

## FEMMES ET ESR<sup>5</sup> : DES ENTRAVES À LA POURSUITE DU TRAVAIL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Dans le champ universitaire, les parents, eux-mêmes soumis à l'injonction de continuité pédagogique vis-à-vis de leurs étudiant·es, ont dû affronter des difficultés supplémentaires d'organisation de leur temps, mais également des espaces, liées à la présence continue de leurs enfants. Là où les femmes sont déjà davantage en « crise de temps »<sup>6</sup> que les hommes, elles l'ont été encore plus pour les raisons déjà évoquées plus haut. Par ailleurs, les débuts de carrière des femmes coïncidant le plus souvent avec la maternité, au moment même où l'institution attend des preuves de « compétitivité » dans un système organisé autour d'une bibliométrie quantitative, elles se retrouvent particulièrement en situation de vulnérabilité et de précarité. La période de confinement laissera inévitablement des traces dans les CV. Certaines revues en sciences sociales déclarent avoir reçu davantage de manuscrits durant la période de confinement, mais évoquent une proportion de femmes parmi les auteur·trices en baisse<sup>7</sup>. Pour protéger les femmes et gommer les inégalités, cette réalité doit être prise en compte dans les processus de qualification et dans l'avancée de leurs carrières. Le refus des évaluations quantitatives, la revendication d'un temps long et d'un financement récurrent et pérenne pour la recherche, de véritables congés de maternité/paternité et une priorité dans les affectations des congés de recherche sont indispensables. ■

### La période de confinement laissera inévitavelmente des traces dans les CV.

1. Tribune parue dans *Le Monde* du 18 avril, « Coronavirus : Il faut "revaloriser les emplois et carrières à prédominance féminine" », signée par des syndicalistes et chercheurs·ses.

2. Séverine Lemièrre et Rachel Silvera, *Comparer les emplois entre les femmes et les hommes. De nouvelles pistes vers l'égalité salariale*, La Documentation française, 2010.

3. Voir la pétition « L'après-Covid-19 : Revalorisez les emplois féminisés ! » qui a déjà recueilli plus de 62 000 signatures : [www.change.org/p/emmanuel-macron-revalorisez-les-emplois-feminises-%C3%A9gminis%C3%A9s?utm\\_source=grow\\_fr&utm\\_campaign=pss&fbclid=IwARoBPnZUT-PHR6fCe5egQi41u16gI-hqN-BBTYHoGApeQb1-FiyT-L8mt-nY](http://www.change.org/p/emmanuel-macron-revalorisez-les-emplois-feminises-%C3%A9gminis%C3%A9s?utm_source=grow_fr&utm_campaign=pss&fbclid=IwARoBPnZUT-PHR6fCe5egQi41u16gI-hqN-BBTYHoGApeQb1-FiyT-L8mt-nY).

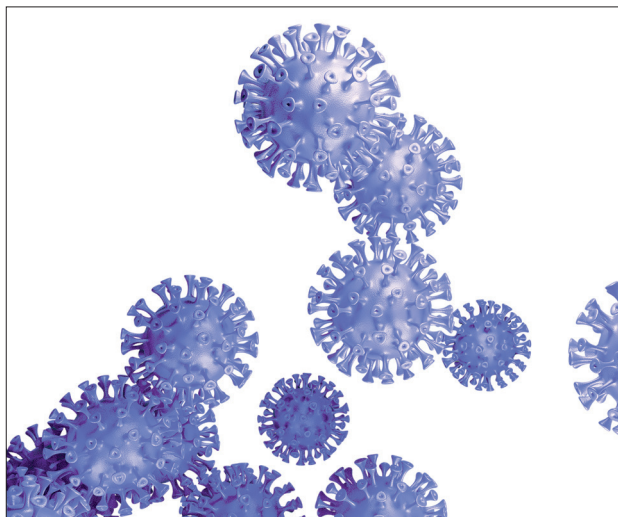
4. Étude commandée par le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations à l'Institut Harris Interactive pour mesurer l'impact du confinement sur les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de répartition des tâches au sein des foyers.

5. Voir Alessandra Minello, « The pandemic and the female academic », *Nature*, « World View 7, 17 avril 2020 » : [www.nature.com/articles/d41586-020-01135-9](http://www.nature.com/articles/d41586-020-01135-9).

6. Sophie Devineau, Camille Couvry, François Féliu et Anaïs Renard, « Working in Higher Education in France Today : A Specific Challenge for Women », *International Journal of Higher Education*, vol. 7, n° 3, juin 2018 : [www.sciedu.ca/journal/index.php/ijhe/article/view/13716](http://www.sciedu.ca/journal/index.php/ijhe/article/view/13716).

7. *Journal for the Philosophy of Science et Comparative Political Studies* : [www.redactionmedicale.fr/2020/05/cette-image-ci-contre-na-pas-besoin-de-beaucoup-dexplications-sur-les-%C3%A9partitions-hf-parmi-les-auteurs-de-manuscrits-il.html](http://www.redactionmedicale.fr/2020/05/cette-image-ci-contre-na-pas-besoin-de-beaucoup-dexplications-sur-les-%C3%A9partitions-hf-parmi-les-auteurs-de-manuscrits-il.html).





## Crise sanitaire : QUELS IMPACTS ?

**S'il est une dimension redoutable de la pandémie que nous connaissons, c'est de révéler, comme notre dossier s'y attache, le roc de granit des inégalités sociales et des inégalités de genre sur lequel notre société repose placidement. Le délabrement volontaire de notre système hospitalier est apparu en pleine lumière, ainsi que le malthusianisme en matière de formation des soignants qui obère gravement l'avenir de notre santé publique. Le déclassement sanitaire de la France doit être renvoyé en pleine face des responsables irresponsables qui l'ont engendré.**

**L'assèchement arbitraire des recherches fondamentales en matière biomédicale, qui a été publiquement dénoncé de façon plus que légitime, laisse évidemment un goût amer, en mettant en évidence les conséquences dramatiques aujourd'hui constatées, comme l'absence de vaccins et de traitements efficaces contre un nouveau virus.**

**Notre société ne souffre pas d'un manque de bienveillance et de solidarité, la crise ayant plutôt réveillé ces besoins fondamentaux, mais du manque d'une politique considérant en effet que la santé de la population est un bien premier, comme dit Rawls, et non un coût. À nous d'articuler des revendications fortes et décisives plus que jamais audibles sur le fondement du bilan que l'opinion, les médias mais aussi et surtout les chercheurs ne manqueront pas de tracer.**

---

Dossier coordonné par le **COMITÉ DE RÉDACTION**

---

# Santé : un changement radical s'impose

L'épidémie de Covid-19 révèle l'ampleur de la dégradation de notre système de santé : déserts médicaux (généralistes, spécialistes), tarification à l'acte (T2A), fermeture de lits ou de services, restructurations public/privé par les ARS, insuffisance d'effectifs...

Par **MICHELLE LAUTON**,  
membre de la Commission administrative

## DE VIVES ALERTES AVAIENT ÉTÉ LANCÉES

Depuis plusieurs années, personnels et représentants de la société civile ont alerté : luttes contre les fermetures de services ou d'hôpitaux de proximité, grève aux urgences depuis 2019, manifestations, démission de plus de 1 200 chefs de service des responsabilités administratives en février. Le SNESUP-FSU a publié en mai 2019 un dossier\*, « Santé, revoir la copie », qui analyse les projets gouvernementaux et avance des propositions.

Le gouvernement a écouté ; des soignants ont été réprimés ; seules quelques mesures limitées ont été annoncées.

## LES EXPLOITS DES SOIGNANT-ES

Avec la pandémie, grâce aux compétences et à l'extraordinaire dévouement des personnels, nombre de patients gravement atteints de la Covid-19 ont été pris en charge dans des conditions acrobatiques, souvent sans moyens de protection pour les soignants, sans respirateurs, en recourant à des transferts interrégionaux, en déplaçant rendez-vous ou opérations dits non urgents, au risque de voir s'aggraver d'autres pathologies... Des malades ont été « isolé-es » à domicile sans considération des conditions de logement et de vie, ou délaissé-es longtemps sans protection (Ehpad, hôpitaux psychiatriques). Des soignant-es et autres personnels ont été contaminé-es, certain-es ont perdu la vie.

## LE MONDE DE LA SANTÉ D'APRÈS...

Emmanuel Macron a promis le 25 mars, à Mulhouse, une réponse « profonde » et « un plan massif

d'investissement dans les hôpitaux » après la crise. Cette déclaration reste à préciser et à concrétiser avec tous les acteurs. La défiance est grande à l'égard des annonces gouvernementales.

Aujourd'hui, la crise sanitaire n'est pas terminée : de nombreuses régions restent très touchées ou n'ont pas des moyens de réanimation suffisants, une deuxième vague pourrait survenir avec le déconfinement, comme ici ou là en Allemagne. Traitements et vaccins sont en cours d'expérimentation grâce à une recherche biomédicale de pointe, mais ils ne sont pas à ce jour au stade d'une validation. Nous devons être prêts à affronter d'autres épidémies ou pandémies dans les années à venir. Cela doit amener à refonder notre système de santé sur d'autres bases que celles qui conduisent dans le mur, en s'affranchissant de la logique financière et des pouvoirs d'échelons administratifs qui ignorent les avis des soignants et des patients.

Au lieu de vouloir revenir à la politique précédente dès que la vague de Covid-19 aura reculé (restructurations, contrôles tâillons via des tableaux Excel plutôt que rattrapage des retards sur la prise en charge d'autres pathologies...), il faut entendre les revendications des personnels, de leurs organisations, de la société civile :

- ouverture pérenne de lits (urgences, réanimation...), services, structures ambulatoires, avec leurs moyens techniques ;
- création de postes dans les hôpitaux et les Ehpad (infirmiers et médicaux-sociaux) ;
- revalorisation salariale (indiciaire) pour les infirmier-ères et les aides-soignant-es ;
- révision de la carte hospitalière et financements supplémentaires ;
- abandon des partenariats public-privé (PPP), budgétivores et inadaptés au progrès médical, au profit d'une maîtrise d'ouvrage publique (MOP) ;
- rôle accru de la médecine de ville pour un travail plus collaboratif.

Exigeons un grand plan de formation initiale et continue de professionnels, s'appuyant sur l'évolution de la recherche et prenant en compte le financement des études (par exemple, avec des contreparties d'installation), un numerus clausus amplement accru en médecine, des modalités spécifiques de validation des diplômes des médecins étrangers hors Union européenne.

Le SNESUP-FSU interviendra avec celles et ceux qui se battent pour qu'au-delà des bravos aux soignant-es, une tout autre politique de santé soit mise en œuvre, répondant aux besoins, et non aux exigences des seules agences régionales de santé (ARS). ■

Pour une tout autre politique de santé qui réponde aux besoins et non aux exigences des seules ARS.

\* [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-675-mai-2019](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-675-mai-2019)



Après la promesse, le 25 mars, du président de la République d'« un plan massif d'investissement dans les hôpitaux », la défiance est grande sur les annonces gouvernementales.



# L'incompétence logistique des milieux dirigeants français

La pénurie de masques a révélé l'incompréhension des couches dirigeantes françaises en matière de gestion opérationnelle. Si chacun y est allé de sa promesse au cours des premières semaines de l'épidémie, comme le président de la République le 16 mars, les masques annoncés ne sont pas arrivés... D'où vient cette incompétence dans la gestion logistique, la gestion de risque et l'organisation des opérations ?

Par **PHILIPPE LORINO\***,  
professeur émérite à l'ESSEC Business School

Le dramatique feuilleton des masques et les commentaires qui l'ont accompagné, souvent peu pertinents, ont révélé au grand jour l'incompréhension des couches dirigeantes françaises en matière de gestion opérationnelle, en particulier de gestion d'un système logistique complexe : les sites potentiellement utilisateurs de masques sont très nombreux et dispersés sur le territoire. Chacun y est allé de sa promesse, comme le président le 16 mars : « Des masques de protection seront livrés dans les départements les plus touchés dès mercredi [18 mars]. » Les ministres et hauts fonctionnaires prétendirent calmer les inquiétudes en annonçant qu'on « avait commandé 1 milliard de masques ». Le problème, c'est qu'en logistique, ce qui compte, ce n'est pas la commande, mais la livraison à l'utilisateur final. Et, comme le sait tout responsable d'approvisionnement dans n'importe quelle usine, il peut s'écouler entre les deux un temps considérable. Où étaient donc passés les masques annoncés ? Analysons cette affaire sous deux angles : la confusion des commentaires et l'historique de l'affaire.

## FLUX ET STOCK, DES COMPLÉMENTAIRES INDISPENSABLES

Les commentaires ont allègrement mélangé trois débats, certes liés, mais fondamentalement différents. Le premier porte sur la gestion opérationnelle de flux et le dimensionnement des stocks pour assurer l'approvisionnement ordinaire. Flux et stock sont, dans cette gestion courante, des complémentaires indispensables, et non, comme ont semblé le croire de nombreux commentateurs, des options alternatives (Ali Baddou interrogeant Roselyne Bachelot sur France Inter le 8 avril : « Quelle est votre position personnelle : êtes-vous plutôt en faveur du flux ou du stock ? » – question revenant à se demander si, dans une voiture, il vaut mieux avoir un moteur ou des freins. Par ailleurs, la gestion en flux tendu, mise en cause, ne consiste pas à supprimer les stocks, mais à essayer de les faire coller au mieux à l'évolution qualitative et quantitative des besoins.

Le deuxième débat porte sur la gestion stratégique du risque : il ne s'agit plus de faire

tourner un système logistique en évitant les ruptures d'approvisionnement, par exemple en disposant d'un mois de stock, mais de se parer contre d'éventuelles catastrophes qui interrompraient toute possibilité d'approvisionnement ou accroîtraient considérablement les besoins pendant une longue période, par exemple six mois ou un an. Il y a deux réponses possibles au risque stratégique : soit produire chez soi, soit procéder à un stockage de précaution. La production sur son propre sol est parfois impossible ou a un coût exorbitant ; c'est la raison pour laquelle l'État français, par exemple, veille à ce que nous disposions sur notre territoire d'un stock stratégique de pétrole.

Le troisième débat concerne la localisation des productions. Comme on l'a vu, la maîtrise du risque stratégique ne passe pas toujours par une production locale, mais par un stockage stratégique. L'arbitrage production locale/stock de précaution répond à des considérations technologiques, physiques et économiques.

## SUPPRESSION D'UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES STRATÉGIQUE

Lorsque Marisol Touraine décide de supprimer l'établissement public chargé de préparer le pays à une pandémie et de confier le stockage des masques aux hôpitaux et autres utilisateurs, ce qui est en cause, ce n'est pas une mauvaise décision de décentralisation logistique (mettre les masques à proximité des futurs utilisateurs est a priori plutôt une bonne idée, pour améliorer la réactivité), mais une décision tacite de suppression d'un dispositif de gestion des risques stratégique. Dans un autre domaine, le stock stratégique de pétrole est opéré par toutes les sociétés distribuant des carburants en France et réparti sur 235 sites, mais il reste régi par une décision politique et une loi de 1992. Dans le cas des masques, une décision de décentralisation pertinente aurait, par exemple, consisté à confier la gestion du stock stratégique de masques aux hôpitaux, mais avec une directive fixant un niveau stratégique minimum de stockage. M<sup>me</sup> Touraine, en ignorant cet encadrement stratégique, a transformé d'un coup de baguette magique un sujet stratégique en sujet de gestion logistique relevant du pilotage budgétaire de chaque établissement. La gestion

*La gestion en flux tendu, mise en cause, ne consiste pas à supprimer les stocks, mais à essayer de les faire coller au mieux à l'évolution qualitative et quantitative des besoins.*

\* Philippe Lorino est notamment l'auteur de *Pragmatisme et étude des organisations*, Economica, 2020.

logistique en flux tendu n'y est évidemment pour rien, puisqu'elle ne concerne en rien le stockage stratégique !

#### CREDO REDOUTABLE DE LA « MISE SOUS TENSION »

Je n'ai pas entendu grand monde protester à l'époque (pas même dans le milieu de la médecine hospitalière, ni dans les médias), en invoquant le risque stratégique, pas plus que ne s'étaient élevées les voix pour défendre la gestion du risque de pandémie par M<sup>me</sup> Bachelot. Aujourd'hui se déclenche une cacophonie de critiques mettant en cause, en vrac, les délocalisations industrielles, la gestion en flux tendu, l'obsession néolibérale pour la réduction des coûts... sans pointer l'incompétence collective en matière de gestion logistique et de gestion de risque.

Cette incompétence, je l'ai rencontrée partout au cours de ma carrière, dans l'administration, en entreprise et dans le milieu académique. J'ai exercé dans un grand groupe industriel dont les responsables commerciaux actualisaient tous les mois des prévisions de ventes, qui servaient à dimensionner les capacités de production, les achats et... les stocks. Le PDG, énarque sans expérience industrielle, transformait systématiquement ces prévisions en un plan plus ambitieux, arguant d'une nécessaire « mise sous tension » des équipes. Moyennant quoi, les achats et les stocks étaient surdimensionnés et le résultat financier dégradé. Or, récemment, n'a-t-on pas entendu

les équipes de l'Élysée justifier certaines décisions peu préparées d'un point de vue opérationnel par la nécessité... de mettre l'administration « sous tension » ? Credo redoutable de la « mise sous tension », source récurrente de dysfonctionnements graves.

#### INCOMPÉTENCE DE NOS DIRIGEANTS

D'où vient cette incompétence en matière de gestion logistique, de gestion de risque et d'organisation des opérations ? La culture française est imprégnée du rationalisme cartésien, qui sépare pensée/théorie, dimension noble du savoir, et action/pratique, dimension sous-valorisée. Nos formations d'élite privilégient les disciplines à fort contenu conceptuel, au détriment des savoirs plus proches de l'expérience de terrain. Peu nombreux sont les dirigeants français qui accèdent à des postes de responsabilité après avoir fait leurs armes dans des missions « au ras du terrain ». Le rôle qui leur est assigné et qui les légitime, c'est de concevoir des plans que d'autres exécuteront, et « l'intendance suivra », selon un mot souvent attribué à tort au général de Gaulle. Il est malheureusement fréquent que l'intendance ainsi dédaignée ne suive pas. La situation est fondamentalement différente dans les pays d'Europe du Nord, où l'on attend d'un dirigeant qu'il ait une bonne compréhension des questions logistiques et opérationnelles. N'est-il pas temps de repenser le profil de nos dirigeants, leur formation et le système de valeurs correspondant ? ■

**N'est-il pas temps de repenser le profil de nos dirigeants, leur formation et le système de valeurs correspondant ?**

Une bonne compréhension des questions logistiques et opérationnelles devrait être un prérequis pour les dirigeants.





# Les conséquences économiques de la crise sanitaire

La décélération brutale de l'économie française due à l'épidémie de Covid-19 a entraîné une chute de 5,8 % du PIB pour le premier trimestre, selon l'Insee. En pariant sur la mise « sous cloche » de l'économie, le gouvernement a pris le risque d'augmenter fortement le niveau d'endettement des entreprises, ce qui pourrait porter atteinte à leur solvabilité ainsi qu'à celle des banques, et déboucher sur une crise bancaire et financière à l'automne.

Par **DAVID CAYLA**, économiste atterré, université d'Angers

Le confinement a entraîné une brutale décélération de l'économie française. Un tiers de la production nationale a disparu. C'est considérable et cela explique la chute de 5,8 % du PIB calculée par l'Insee pour le premier trimestre. Il est à peu près certain que le deuxième trimestre verra une contraction encore plus forte se produire, la période de confinement y étant plus longue. Il ne faut pas non plus perdre de vue que la qualité de l'activité s'est elle-même dégradée. Ainsi, malgré le dévouement de son personnel, notre système éducatif n'a pas été en mesure d'apporter un service public satisfaisant à l'ensemble des élèves et étudiants. La distanciation n'est pas compatible avec l'éducation et de nombreuses activités sociales.

Mais les difficultés économiques risquent de ne pas prendre fin avec le déconfinement pour au moins deux raisons.

## HAUSSE DE L'ENDETTEMENT

La première est que la crise sanitaire n'est pas terminée. Selon les épidémiologistes, le virus ne disparaîtra pas dans les prochains mois. Il faudra donc maintenir dans la durée des mesures de distanciation. Or, celles-ci vont forcément se traduire par un profond changement des comportements. Dans la culture, l'événementiel, le tourisme, la restauration, les transports, etc., il faut s'attendre à ce que la crise se prolonge bien au-delà de l'été.

La seconde raison d'être pessimiste est liée à la manière dont la période de confinement a été gérée sur le plan économique. En facilitant et en généralisant le chômage partiel, le gouvernement a souhaité mettre l'économie « sous cloche » avec l'idée que les entreprises pourront repartir comme avant une fois la cloche relevée. Mais, en réalité, tout n'a pas été gelé. Les loyers, les remboursements d'emprunt et de nombreuses charges fixes ont continué d'être exigés des entreprises et des ménages alors même que les revenus d'activité s'effondraient. La rente a de fait été protégée en vertu de la sacralité des contrats. Cette situation a créé une asymétrie dans la répartition des revenus qui a duré tout le temps du confinement. Les propriétaires ont touché les loyers d'entreprises dont l'activité avait disparu. Pour répondre à ce problème, le gouvernement a demandé aux banques



de financer les besoins de trésorerie. Mais cela va se traduire par une hausse de l'endettement dans un secteur déjà très endetté.

## QUI DEVRA PAYER LE COÛT DE CETTE CRISE ?

On a tendance à s'inquiéter beaucoup de l'endettement public. Certes, les mesures prises pendant le confinement vont accroître la dette publique, mais celle-ci est aujourd'hui garantie par la politique très accommodante de la banque centrale. Aussi, même si cette dette devait passer à 120 ou 130 % du PIB à la fin de 2020, cela ne mettrait pas l'État en péril. En revanche, le niveau d'endettement des entreprises risque fort de porter atteinte à leur solvabilité et à celle des banques. Au final, cette crise économique pourrait dégénérer en crise bancaire et financière à l'automne.

Difficile de dire comment cette situation se dénouera. Mais ce qui est sûr, c'est que les rapports entre créanciers et débiteurs ne sont pas de simples questions économiques. Ce sont aussi des rapports sociaux et politiques. En cela, il faut espérer que le rétablissement d'une éventuelle crise financière ne soit pas l'occasion d'une nouvelle réponse comptable, mais qu'il soit l'occasion d'un véritable débat sur la nature de notre modèle économique et sur la question de savoir qui devra payer le coût de cette crise et qui devra être épargné. ■

*Dans la culture, l'événementiel, le tourisme, la restauration, les transports, etc., il faut s'attendre à ce que la crise se prolonge bien au-delà de l'été.*

# « Si les recherches sur le SARS-CoV n'avaient pas été stoppées net, nous aurions plus de connaissances pour développer un vaccin contre la Covid-19 »

Directeur de recherche au CNRS, directeur de l'Observatoire hommes-milieus (OHM) « littoral méditerranéen », Patrick Monfort nous fait part son point de vue de scientifique, spécialiste de l'écologie des pathogènes humains dans les milieux aquatiques, sur la pandémie de Covid-19.

Propos recueillis par ISABELLE DE MECQUENEM

**NOUS SOMMES ENCORE PLONGÉS DANS L'EXPÉRIENCE TRAUMATISANTE D'UNE PANDÉMIE DUE À UN VIRUS ÉMERGENT. MAIS PEUT-ÊTRE ALLEZ-VOUS D'EMBLÉE RECTIFIER CETTE VISION NAÏVE. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE ÉPREUVE COLLECTIVE AVEC LE REcul DU CHERCHEUR EN MICROBIOLOGIE ?**

*Si nous avions eu des masques en stock aujourd'hui, il n'y aurait pas eu besoin du confinement imposé à la population sans discernement.*

Premièrement, ce n'est pas la première pandémie dans l'histoire de l'humanité, c'est-à-dire une propagation mondiale d'une épidémie. Nous avons oublié en Europe, par exemple, le choléra qui pourtant sévit toujours dans les pays du Sud. Aujourd'hui, nous savons de quelle façon lutter contre la propagation du choléra : il faut des circuits d'eau potable séparés des réseaux d'eaux d'égouts. Là où ce n'est pas en place, comme en Inde, dans les pays africains, à Haïti, le choléra est endémique. D'autres pandémies n'existent que dans les pays du Sud, comme le paludisme qui nous inquiètent beaucoup moins, et nous laissons même indifférents, parce que pour le moment nous ne sommes pas touchés. Cependant, le changement climatique pourrait favoriser une dispersion des maladies vectorielles (paludisme, chikungunya, zika, dengue...) qui sévissent dans les pays du Sud, en favorisant les vecteurs comme les moustiques. Ce qui est nouveau avec la Covid-19, c'est ce que nous sommes touchés en Europe et en Amérique du Nord, alors que nous considérons que nous ne pouvions plus être concernés par une telle épidémie. Mais, à nouveau, nous avons la mémoire courte ou sélective, car le HIV est aussi une pandémie qui ne touchait pas que les homosexuels, comme certains le pensaient au début, sa contagiosité allant au-delà des « groupes à risque » identifiés. Nous avons vite oublié d'autres alertes récentes comme le premier SRAS, apparu en Chine en 2002, qui est resté au stade épidémique dans les pays d'Asie, par chance, et a rapidement disparu. À cette époque, des recherches ont été financées sur ce premier coronavirus, SARS-CoV, pendant trois ans, puis elles ne l'ont plus été, au motif de leur inutilité. Or, aujourd'hui, si ces recherches n'avaient pas été abandonnées, stoppées net, nous aurions plus de connaissances sur ces coronavirus et sans doute plus de possibilités pour développer rapidement un vaccin contre la Covid-19.



Patrick Monfort.

Nous sommes confrontés tous les ans aux épidémies saisonnières de grippe, qui peuvent être aussi graves, voire plus, que celle de la Covid 19, comme l'épidémie de la grippe espagnole après la Première Guerre mondiale, avec des millions de morts, la grippe asiatique de 1957 (estimation : 100 000 morts en France), la grippe de Hongkong en 1968-1969 (estimation : 30 000 morts en France). Tous les ans, la grippe est responsable de milliers de morts (entre 10 000 et 15 000 en France), et aucune action sérieuse n'est engagée.

Une alerte importante a eu lieu en 2009 avec la grippe H1N1, qui a nécessité un plan évoquant les problématiques que nous connaissons aujourd'hui. La différence venait d'un vaccin disponible qui a donné lieu à un plan de vaccination de la population. Des masques ont été commandés massivement. Si nous avions eu des masques en stock aujourd'hui, il n'y aurait pas eu besoin du confinement imposé à la population sans discernement. À l'époque, le plan d'État prévoyait un confinement assorti de mesures drastiques, un confinement intégral dans lequel l'armée était mobilisée pour nourrir la population à domicile. Bref, un scénario qui évoque ce que l'on a observé en Chine au mois de janvier dernier. On aurait dû déclencher le confinement beaucoup plus vite, il suffisait de réactiver ce plan qui date de dix ans, qui était encore adapté. L'impréparation



est venue du manque de masques, il a fallu prendre des mesures qui auraient pu être évitées. Les responsables politiques auraient dû néanmoins nous tenir un discours de vérité, qui consistait à reconnaître la nécessité de porter des masques, leur absence obligeant à déclencher le confinement.

### QUE PENSEZ-VOUS DES TESTS DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE SANITAIRE ?

Les tests sont de deux sortes. Pour les tests PCR permettant de visualiser la présence du virus chez un malade, il faut savoir qu'il y a un taux de 30 à 40 % de faux négatifs, ce dont il faut évidemment tenir compte. C'est considérable. Ces tests sont utiles sur un cluster pour détecter la chaîne de contamination, ou dans un Ehpad, par exemple, sur les personnels et les soignants. Donc sur une population ciblée et avec un objectif précis, là c'est utile, tout en tenant compte de ce taux de faux négatifs. Tester la population générale ne présente pas d'intérêt, et le temps d'avoir dépisté tous les Français, il faudrait recommencer. C'est donc absurde. De plus, avec la Covid-19, on peut être sans symptôme, avoir un test négatif et être néanmoins porteur du virus. Donc, un test peut rassurer à tort, ce qui est dangereux. On oublie aussi, qu'en contexte épidémique, un médecin peut parfaitement faire un diagnostic fondé sur le tableau clinique de la Covid 19 sans avoir besoin de test. Il existe aussi des tests immunologiques, qui permettent d'établir si on a été immunisé contre le virus grâce à des anticorps. Mais à nouveau, il n'est pas utile et pertinent de généraliser ce dépistage. On ignore encore en effet combien de temps l'immunité perdure, et si les personnes malades ou asymptomatiques vont présenter un taux d'anticorps détectables, et lesquels. En revanche, ce sont des questions intéressantes à étudier en recherche médicale.

### LE DÉCONFINEMENT VIENT TOUT JUSTE DE COMMENCER DANS NOTRE PAYS. COMMENT LE PERCEVEZ-VOUS EN TANT QUE CHERCHEUR ?

Le déconfinement s'imposait après presque deux mois de restriction de la vie sociale et il me semble difficile de revenir au confinement. Nous avons vu que la contamination initiale est venue essentiellement de regroupements importants, lors de réunions religieuses ou de matchs de football par exemple. C'est irresponsable d'avoir maintenu des matchs uniquement pour préserver des intérêts économiques de fédérations de football, comme à Lyon, en faisant venir des Italiens du Nord dans le public, alors que l'épidémie avait commencé. Au Parc des Princes, les spectateurs n'étaient pas dans l'enceinte, mais regroupés à l'extérieur, l'effet était donc le même ! Interdire les regroupements – sportifs, les festivals, etc. – fait partie des plans de prévention. En revanche, interdire l'accès aux plages, c'est inutile et aberrant. Il n'y a pratiquement pas de risque en plein air, en tenant ses distances. On pourrait aussi ouvrir les parcs, avec les mêmes recommandations. Il y aura encore des contaminations qui resteront sporadiques si on les contrôle (recherche des personnes contacts). Au sujet des universités,

les cours en amphithéâtre sont proscrits, mais je me demande si l'on ne va pas trop loin. Je crois que l'on craint surtout avec les étudiants les déplacements interrégionaux et donc le colportage du virus. Mais je reste interrogatif sur l'évolution de la pandémie. Trop d'inconnues subsistent et la seule façon d'obtenir des réponses, c'est grâce à la recherche.

### QUE PENSEZ-VOUS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE CRÉÉ POUR GUIDER LA POLITIQUE SANITAIRE DU GOUVERNEMENT ?

La relation entre le politique et les experts doit être très clairement définie, afin de ne pas confondre les avis scientifiques et la décision politique. Il ne faut pas mélanger les deux : le décideur décide, le conseil scientifique donne son avis à la lumière des connaissances du moment, sachant que ces connaissances peuvent évoluer. Le conseil scientifique fait son travail d'expertise, mais ce n'est pas lui qui décide des mesures à prendre pour le pays. Les décideurs agissent à la lumière d'une analyse globale qui prend aussi en compte des critères économiques, sociaux, etc. De son côté, le conseil scientifique tient compte de tous les aspects possibles et de toutes les informations disponibles y compris à une échelle internationale. Chacun a son rôle à tenir. Aussi on peut reprocher à l'OMS de ne pas avoir été suffisamment rapide au sujet de l'alerte de la pandémie. Inversement, on peut reprocher aux États d'avoir tardé pour déclencher des mesures sanitaires appropriées alors que des plans existaient.

### DES AIDES PUBLIQUES POUR LA RECHERCHE SUR LA COVID-19 ONT ÉTÉ ANNONCÉES, QU'EN EST-IL ?

Rappelons la situation budgétaire d'insuffisance du financement de la recherche publique. Depuis la crise sanitaire, pas 1 euro supplémentaire n'a été attribué à l'enseignement et à la recherche. Donc tout ce qui se fera au titre de la recherche sur la Covid-19 se fera au détriment de pans entiers de la recherche en 2020 et en 2021. C'est dramatique quand on sait que les thèmes de recherche sont interdépendants, et que la réponse à la question de la Covid-19 peut en partie venir d'autres disciplines que la biologie. Tous les projets portant sur la Covid-19 vont donc siphonner les financements des autres projets. L'année prochaine, on nous promet 400 millions d'euros de plus dont des mesures salariales. Ce qui revient à 280 millions pour la recherche directe, ce qui est trop peu. La ministre annonce 5 milliards d'euros en plus sur dix ans, c'est du même niveau que ce que nous avons eu les dix dernières années, ce qui compense à peine l'inflation. Le budget de la recherche stagne depuis dix ans, et c'est ce que le gouvernement prévoit pour les dix prochaines années. Face aux investissements importants de pays comme la Corée du Sud ou l'Allemagne, la recherche française décroche. ■

### LIRE L'ENTRETIEN DANS SA TOTALITÉ :

[www.snesup.fr/article/entretien-avec-patrick-monfort-paru-dans-le-mensuel-ndeg-685-mai-2020](http://www.snesup.fr/article/entretien-avec-patrick-monfort-paru-dans-le-mensuel-ndeg-685-mai-2020).

**Tester la population générale ne présente pas d'intérêt, et le temps d'avoir dépisté tous les Français, il faudrait recommencer.**

# Formations en santé et politique sanitaire

Les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur ont fait voter la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé en juillet 2019. La formation des filières santé se doit d'accompagner une politique sanitaire répondant aux besoins de la population.

Par **JACQUES HAIECH** et **MICHELLE LAUTON**,  
membres de la Commission administrative

## UN DIAGNOSTIC ASSEZ PARTAGÉ

L'ensemble des acteurs de la santé et les patients partagent le diagnostic :

- des déserts médicaux ;
- une sous-valorisation des généralistes, psychiatres et gynécologues et une survalorisation des spécialités techniques ;
- une austérité budgétaire qui a conduit au délitement des hôpitaux, en particulier des hôpitaux psychiatriques ;
- une formation, la Paces, qui conduit à un gâchis intellectuel du fait d'un taux de succès de moins de 30 % après une sélection sévère amplifiée avec la mise en place de Parcoursup ;
- un premier cycle des études de santé qui favorise le bachotage au détriment des qualités humaines et du développement de la réflexion critique nécessaires aux personnels soignants.

Les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur ont entrepris un travail pour proposer et faire voter la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

*Ce déficit de formation hypothéquera l'organisation du système public de santé dans les quinze ans à venir.*

Établie en 2010 (loi du 7 juillet 2009), la Paces résultait de la fusion de la 1<sup>re</sup> année du premier cycle d'études médicales (PCEM1 – médecine, odontologie, maïeutique) et de la 1<sup>re</sup> année du premier cycle des études de pharmacie (PCEP1).

La réforme de la Paces a été expérimentée dans plusieurs universités. L'université d'Angers a proposé une licence santé en diversifiant les profils intellectuels des étudiants, en facilitant les passerelles avec ses autres licences. La licence santé leur permet de se spécialiser progressivement et d'élargir la palette des licences accessibles. Paris Nord-Bobigny a expérimenté une voie alternative pour diversifier le profil social des futurs médecins : des personnels soignants avec deux années d'expérience professionnelle peuvent intégrer la 2<sup>e</sup> année de médecine.

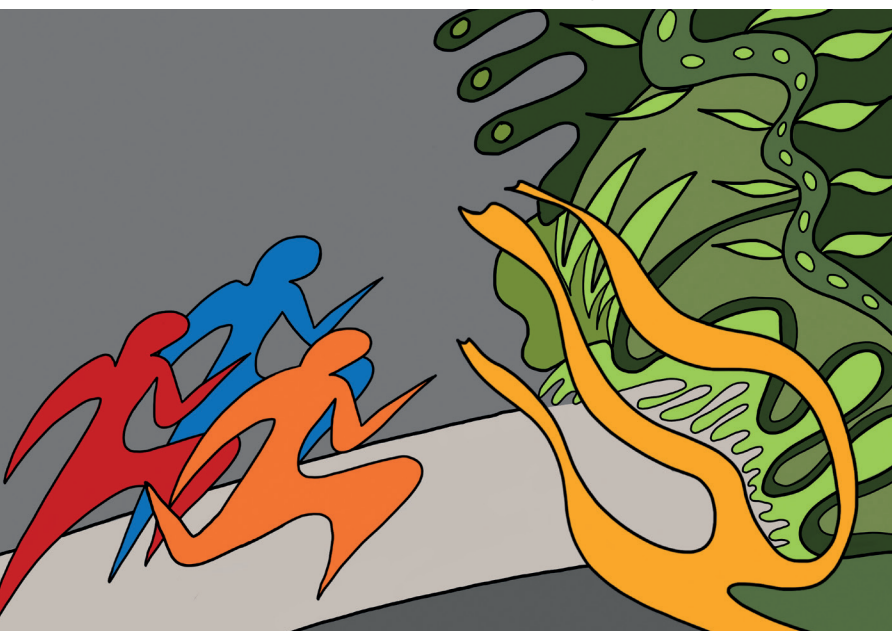
Toutes les universités n'étaient pas prêtes pour mettre en place une licence santé et une intégration de soignants ayant deux années de vie professionnelle. Le gouvernement n'a pas accompagné cette réforme ambitieuse avec les moyens nécessaires. La crise sanitaire et la crise économique qui va en découler ne vont pas faciliter sa mise en place. On peut craindre une formation réalisée a minima. Dans de nombreuses universités, les étudiant-es en Paces ne savent pas encore comment le concours va être organisé.

## NE PAS HYPOTHÉQUER L'AVENIR

La réforme de 2019 s'est faite en ciblant le 1<sup>er</sup> cycle, sans réflexion suffisante sur tout le contenu des formations en santé qu'impliquent l'évolution des techniques médicales (numériques notamment), celle de la population (classes d'âge, plus de maladies chroniques...), l'émergence de nouvelles maladies, et leur impact sur les pratiques de soins et les besoins en personnels (métiers, répartition des spécialités...).

Enseignants-chercheurs, hospitalo-universitaires et personnels de scolarité sont les « premiers de corvée » pour permettre au système de fonctionner. Tout en élargissant significativement dès maintenant les effectifs étudiants (+ 2 000 en médecine ?), alors que l'augmentation publiée pour le numerus clausus en médecine n'est que de 47 postes (!), ne serait-il pas temps de faire une pause, de mettre en place la réforme des études de santé avec les moyens nécessaires pour la réussir ?

À défaut, on sacrifie au moins deux générations des futurs médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes. Ce déficit de formation hypothéquera l'organisation du système public de santé dans les quinze ans à venir. ■



© Emmanuelle Divay

La loi entendait mettre en cohérence la transformation et l'organisation du système de santé et la formation des médecins, odontologistes, sages-femmes et pharmaciens. Conçue pour éviter le taux d'échec, elle accroît progressivement les effectifs d'étudiants en médecine sous le contrôle des agences régionales de santé (ARS), mais prévoit dans les faits une sélection étalée sur les premières années.



# La précarité étudiante, un marqueur de la crise sanitaire

Écartés des dispositifs d'aide pendant la crise, perdant leur emploi, voire souffrant de la faim, avec des difficultés à suivre leur cursus, nombre d'étudiant-es ont été durement éprouvés par le confinement. Entretien avec Michaël Zemmour, maître de conférences en économie à Paris-I Panthéon-Sorbonne.

Propos recueillis par **MICHELLE** et **GÉRARD LAUTON**

## QU'EN EST-IL DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE QUE LA CRISE DE LA COVID-19 A MISE EN LUMIÈRE ?

Dès les premières semaines, il y a eu des protections assez efficaces pour une majorité de la population, avant tout pour les salariés en emploi stable sous contrat, passés en chômage partiel. Mais la crise révèle en creux celles et ceux qui sont à la proue de la protection sociale. Notamment les jeunes, les étudiants, dont les boursiers souvent déjà en difficulté. On peut être un peu salarié, sous contrat précaire, non couvert par le chômage partiel. Avec pour beaucoup un budget très serré. Au moindre choc (plus de boulot, de repas au Crous...), il y a d'énormes difficultés. Jeunes et étudiants font alors figure de populations à risque. Si la réponse des pouvoirs publics a été rapide et volontariste pour le chômage partiel, elle a été tardive pour les gens en difficulté (aide exceptionnelle), et encore plus lente pour les jeunes, souvent exclus des aides vu les critères restrictifs : toucher des aides au logement et avoir des enfants, ce qui n'est pas souvent le cas des étudiants. Assez tard fin avril, a été annoncée une aide exceptionnelle pour les jeunes, avec pas mal d'exceptions pour les étudiants, car réservée à deux profils : avoir moins de 25 ans et toucher une aide au logement, sauf les

### ÉTUDIANT-ES EN SANTÉ DANS LA RÉSERVE SANITAIRE

La réserve sanitaire\* a été mobilisée par les Ordres (médecins, infirmiers), Santé publique France... Des étudiants en santé s'y engagent pour participer à la chaîne de soins. Une instruction cadre leur situation durant la crise, leur rôle, leur protection au même titre que les soignants ; elle encourage le volontariat, sans cadrer l'indemnisation. Les étudiant-es en soins infirmiers (ESI) demandent à être indemnisé-es à la mesure des fonctions exercées, non de manière indigne (1,29 € de l'heure !). **G. L.**

étudiants ; ou justifier de la perte d'un emploi. L'attribuer à tous les éligibles à une aide au logement aurait été plus simple. Souvent, l'étudiant-e n'a pas accès aux droits afférents au chômage, et ne peut prouver aisément la perte de son emploi. Certes, il y a eu des aides d'urgence du Crous, mais au cas par cas.

## QUE REFLÈTENT LES DIFFICULTÉS À MAINTENIR LE LIEN À DISTANCE AVEC LE CURSUS ?

En fait, personne n'était préparé à ce qui est survenu. On sait que des étudiant-es n'avaient pas les moyens de se connecter, faute de matériel ou de connexion permanente filaire. En téléchargeant des cours avec un smartphone, on est vite au plafond de données transmises (forfait limité). D'où une souffrance psychologique, car il est vital de rester reliés les uns aux autres. En milieu familial, on est en concurrence sur les ressources disponibles.

## AU-DELÀ DES MESURES SOCIALES ANNONCÉES, QUE FAUT-IL POUR LES JEUNES ET LES ÉTUDIANT-ES ?

Il faut une aide exceptionnelle reconductible au moins jusqu'en septembre et sans restriction : complément à la bourse, à l'aide au logement... pour réduire la pression financière.

Ensuite, il faudra combler les trous de la protection sociale, car jeunes et étudiants sont sans vrai statut et exclus des minima sociaux. Les bourses restent calculées selon la situation sociale des parents. L'heure est à penser un statut social inclusif de l'étudiant, avec accès à l'assurance-chômage s'il perd son emploi, aux minima sociaux faute de ressources, à des aides pour pouvoir étudier, à l'aune de sa situation propre. On ne part pas de zéro, car notre système de bourses est assez développé et l'aide au logement tient compte de la situation propre. Mais on n'ose franchir le pas, car on a toujours peur de donner à des gens qui n'en auraient pas besoin. De ce fait, on se condamne à maintenir dans la précarité un grand nombre d'étudiants. ■



Michaël Zemmour.

« Il faudra combler les trous de la protection sociale, car jeunes et étudiants sont sans vrai statut. »

\* [www.anemf.org/blog/2020/03/22/epidemie-de-covid-19-quel-impact-pour-les-etudiants-en-medecine](http://www.anemf.org/blog/2020/03/22/epidemie-de-covid-19-quel-impact-pour-les-etudiants-en-medecine).

# De l'utilité de la télévision publique à vocation éducative et citoyenne

Depuis le 18 mars dernier, les radios et télévisions publiques mobilisées dans le cadre de l'opération « Nation apprenante », en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, diffusent des émissions éducatives et des cours avec le concours d'enseignants. En quoi les médias peuvent-ils constituer des acteurs du savoir en appui au système scolaire ?

Par **SYLVIE PIERRE**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication au Centre de recherche sur les médiations, responsable de programmes à la 5<sup>e</sup> Chaîne (1994-1998)

## UNE MISSION ANCIENNE

La continuité pédagogique assurée par les médias publics en complément des enseignements à distance proposés par les professeurs auprès des 12 millions d'élèves confinés chez eux répond à un besoin. Ainsi, du 23 mars au 19 avril, 8,1 millions de téléspectateurs ont vu une émission du dispositif Lumni, dont 2,4 millions d'enfants de moins de 15 ans. L'émission diffusée sur France 4, France 2 et France 5 propose aux élèves de tous les niveaux d'enseignement de réviser les enseignements fondamentaux qu'ils auraient normalement travaillés en classe lors d'un rendez-vous régulier avec un animateur entouré de professeurs. D'autres formats sont proposés en complément de ces « cours à la maison » : reportages, créations audiovisuelles...

Si les préoccupations éducatives des médias publics refont surface aujourd'hui, elles ne sont pas nouvelles. On peut même dire qu'elles sont nées en France avec les débuts de la télévision au début des années 1950. Jean d'Arcy, directeur des programmes de 1952 à 1959, voit dans le nouveau média un instrument de démocratie et de culture populaire et impulse des programmes de qualité spécialement dédiés à la jeunesse<sup>1</sup>. Parallèlement, la création en 1962 du service de radio-télévision scolaire, en prolongation de la radio scolaire, a pour ambition de répondre à la massification de l'école de l'après-guerre et surtout de faire de la télévision un outil pédagogique, en permettant aux enseignants de visionner en direct avec leurs élèves les cours télévisés ou radiophoniques. Ainsi la télévision répond à ses missions premières qui sont d'« informer, éduquer, distraire ».

Progressivement, ces ambitions sont revues à la baisse sous l'effet de la pression de l'audimat et des logiques économiques. Les chaînes ont progressivement cherché surtout à informer et distraire au détriment d'éduquer. En 2007, Catherine Becchetti-Bizot, inspectrice générale de l'Éducation nationale (groupe des lettres), et Alain Brunet ont soulevé dans leur rapport « L'éducation aux médias, enjeux, état des lieux, perspectives » l'urgente nécessité d'un partenariat entre l'école et les médias. Ces orientations n'ont pas résisté à l'emballement numérique qui a fait de la télévision un objet dépassé ; la crise actuelle montre qu'elle n'est pas morte, bien au contraire.

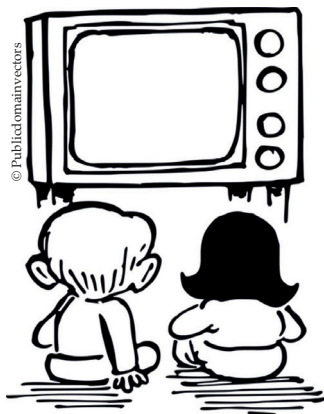
## UNE RESPONSABILITÉ CITOYENNE PARTAGÉE

Face à la crise actuelle, les médias publics, et en particulier la télévision, retrouvent en effet une de leurs missions fondamentales de service public : être un outil d'accès aux savoirs pour le plus grand nombre. Ainsi, chaque élève accède individuellement de chez lui à une « école virtuelle collective », partagée simultanément par des milliers d'individus. Là réside l'intérêt des médias publics : faire participer chaque enfant et parent, librement, gratuitement à une activité éducative de qualité et constituer ainsi un intermédiaire entre l'élève et l'école, voire la société. Certes la situation est inédite, mais elle a le mérite de réinterroger leur rôle en tant que partenaire de l'école.

On disait la télévision désuète et dépassée alors qu'elle est peut-être la plus adéquate à permettre de toucher un plus large public que les seuls services en ligne proposés par l'Éducation nationale ou par les sociétés du numérique « EdTech ». Le contexte actuel relève en effet avec acuité la fracture numérique et les inégalités entre les familles dans la capacité à accompagner leurs enfants dans leur scolarité et en particulier avec « l'école à la maison ». La télévision constitue donc une activité de masse égalitaire et partagée par tous. Elle sert, comme l'affirmait D. Wolton, à « rapprocher des publics par ailleurs séparés les uns des autres dans une société où chacun est enfermé chez soi. [...] Elle est le lien social par excellence de la démocratie de masse »<sup>2</sup>. Ainsi, les médias publics, et en particulier la télévision, ont un rôle fondamental du point de vue démocratique et égalitaire en ce sens qu'ils peuvent être un rempart contre la fracture numérique et les inégalités sociales et culturelles. En France, sixième puissance économique mondiale, 1,2 million d'enfants, soit un enfant sur dix, sont des enfants de familles pauvres... et n'ont pour la plupart pas accès à Internet<sup>3</sup>.

L'idée de cohésion sociale et culturelle à reconstruire, singulièrement après la guerre, portait le projet de la télévision publique des débuts. L'expérience de la « Nation apprenante » va peut-être susciter des politiques plus ambitieuses à l'égard de la télévision généraliste, dont les missions premières ont été trop souvent oubliées... Les médias publics comme source de savoirs et d'émancipation culturelle et citoyenne, partenaires de l'école et des enseignants : tel est un des enjeux pour l'avenir. ■

Face à la crise actuelle, les médias publics, et en particulier la télévision, retrouvent une de leurs missions fondamentales de service public : être un outil d'accès aux savoirs pour le plus grand nombre.



1. Pierre S., *Jean d'Arcy, penseur et stratège de la télévision française. Un engagement et une ambition*, INA, Paris, 2012.

2. Wolton D., *Éloge du grand public. Une théorie critique de la télévision*, Champs Flammarion, Paris, 1993.

3. Delahaye J.-P., Rapport IGEN « Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous », 2015.



# Six fiches pratiques sur l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 dans l'ESR

Avec la fermeture, le 16 mars, des établissements d'enseignement supérieur, le personnel a dû modifier en profondeur sa pratique du métier. Le SNESUP-FSU a rédigé des fiches afin de guider les personnels sur différents aspects essentiels à une continuité du fonctionnement du service public d'ESR.

Par le **BUREAU NATIONAL**

**P**endant plus de deux mois, le confinement de toutes et tous a été imposé à l'ensemble de la population à l'exception des professions de santé, de l'agro-alimentaire, des transports, de certaines entreprises privées (qui doivent impérativement s'assurer de la protection de leurs employé-es) et des services publics nécessaires à la continuité de l'État. L'enseignement supérieur et la recherche ont aussi été touchés, en particulier par la fermeture des établissements aux usager-ères.

Nos directions et le ministère se sont engagés à assurer une « continuité pédagogique » ainsi que la poursuite des expérimentations scientifiques dont l'arrêt aurait eu des conséquences graves ou qui relevaient de la lutte contre la pandémie. À cette fin, le ministère a rédigé une vingtaine de fiches pratiques et d'information relatives au plan de continuité pédagogique, aux stages, à l'accès aux aides et aux bourses étudiantes, à la santé des étudiant-es, à la mobilité internationale, à la gouvernance et à l'accès aux données personnelles. Elles sont consultables sur le site du MESRI : [services.dgesip.fr/T712/S780/fiches\\_pratiques\\_et\\_informations](http://services.dgesip.fr/T712/S780/fiches_pratiques_et_informations).

Le Bureau national du SNESUP-FSU a souhaité de son côté faire une lecture syndicale de la crise et a, à cet effet, rédigé six fiches pratiques : [www.snesup.fr/article/les-fiches-pratiques-du-snesup-fsu-relatives-aux-impacts-de-la-crise-du-covid-19-dans-lenseignement-superieur-et-la-recherche](http://www.snesup.fr/article/les-fiches-pratiques-du-snesup-fsu-relatives-aux-impacts-de-la-crise-du-covid-19-dans-lenseignement-superieur-et-la-recherche) :

**Fiche A** : « Adaptation du travail pédagogique »

**Fiche B** : « Paiement des agents contractuels, vacataires et titulaires »

**Fiche C** : « Autorisations d'absence (gardes et aidants) et personnel d'astreinte »

**Fiche D** : « Modification des modalités de contrôle des connaissances (MCC) et jury »

**Fiche E** : « Télésurveillance »

**Fiche F** : « Stages »

Il s'agit dans chacune de ces fiches de contextualiser l'objet de la fiche, de rappeler le cadre juridique (droits, textes réglementaires), mais aussi de fournir des éléments de pratiques, de vigilance et des questionnements pour alimenter nos réflexions. Ces fiches ont aussi été l'occasion de rappeler la position du SNESUP-FSU (mandats, revendications).

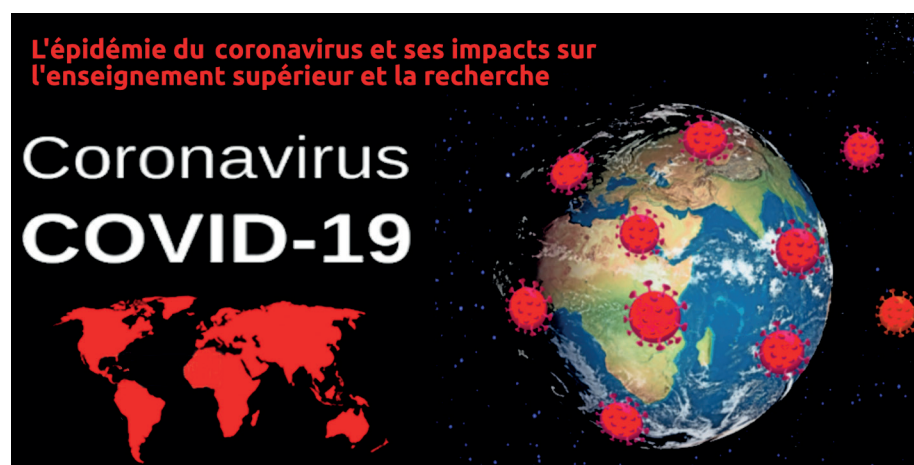
Les crises imposent aux gouvernements d'infléchir leurs politiques, soit en remettant en cause des orientations politiques antérieures, soit en accentuant le rythme et l'intensité des réformes. L'imposition du télétravail, le recours au numérique et à l'enseignement en distanciel font clairement partie de la seconde catégorie, comme la destruction du droit du travail ou la surveillance de la population. Un plan de développement de tous les services publics pourrait faire partie de la première catégorie, comme la nécessité d'une fiscalité plus juste, plus redistributive ainsi que la réorientation et la relocalisation de l'agriculture, de l'industrie et des services.

Cette crise a été également un révélateur et un catalyseur des inégalités sociales, en particulier entre les étudiant-es, comme le montrent les résultats d'une vingtaine d'enquêtes menées dans nos établissements par des enseignants, des responsables de formation, des équipes de direction ou des associations d'étudiant-es, sur les conditions d'études et de vie des étudiant-es pendant la crise (**Fiche A** : [www.snesup.fr/article/fiche-adaptation-du-travail-pedagogique](http://www.snesup.fr/article/fiche-adaptation-du-travail-pedagogique)).

Cette situation exceptionnelle démontre et rappelle que toute activité doit avant tout préserver notre santé, celle de nos proches, de nos étudiant-es et de nos collègues. Durant cette phase de reprise d'activité sur site, comme pendant la phase de confinement, protégez-vous, protégez vos contacts et ne vous mettez pas en danger dans le cadre de vos missions d'enseignement ou de recherche. ■

**DOSSIER CORONAVIRUS** : [www.snesup.fr/rubrique/lepidemie-du-coronavirus-et-ses-impacts-sur-lenseignement-superieur-et-la-recherche](http://www.snesup.fr/rubrique/lepidemie-du-coronavirus-et-ses-impacts-sur-lenseignement-superieur-et-la-recherche)

*Il s'agit dans chacune de ces fiches de rappeler le cadre juridique, mais aussi de fournir des éléments de pratiques, de vigilance et des questionnements pour alimenter nos réflexions.*





# Politique d'université en matière de promotion des MCF : un besoin urgent !

Pour le SNESUP-FSU, les attributions de promotions doivent assurer le principe d'accès à deux grades au moins sur une carrière et, pour celles attribuées localement, s'effectuer dans le cadre d'une politique d'université clairement définie, qui fait actuellement défaut dans l'immense majorité des établissements, malgré des directives nationales parues en 2018.

Par **SERGE DENEUVÉGLISE, LIONEL DUTHEIL**  
et **MICHELA GRIBINSKI**, élu.e.s SNESUP-FSU  
à la CAPN des professeurs agrégés

**E**n effet, selon la circulaire n° 2018-039 parue au BO n° 12 du 22 mars 2018, concernant l'application aux enseignants-chercheurs des mesures « Parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR), « le protocole PPCR pose le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades. [...] Dans ce cadre, il appartiendra au CNU et aux établissements de définir des critères et d'effectuer des choix permettant le respect effectif de ce principe ».

Ce principe est en passe de s'appliquer pour les personnels enseignants de statut 2<sup>d</sup> degré en raison des règles de gestion nationales définies par la note ministérielle de 2017 concernant ces corps, et s'imposant aux CAPA et CAPN. Le SNESUP-FSU revendique l'égalité de traitement de l'ensemble des personnels, en particulier en matière d'application de ce principe.

## DÉFINIR UNE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT

Les conseils académiques restreints se réunissent en cette période pour porter les avis d'établissement sur les candidatures de collègues à des promotions. Ils attribueront ensuite les promotions au titre de la voie locale pour 2020. Aussi est-il important que les équipes militantes locales du SNESUP-FSU interpellent les directions pour savoir si une politique d'établissement est déjà définie pour l'accès des maîtres de conférences (MCF) à la hors-classe (HC) en 2020. Dans la négative, il semble naturel que le SNESUP-FSU local exprime alors la demande de sa définition dès à présent pour les campagnes de promotion à venir, et le fasse savoir largement aux collègues !\* Notre organisation est en effet alertée régulièrement sur des cas de MCF bloqué-es en fin de classe normale

depuis longtemps et risquant donc de partir à la retraite sans avoir accédé aux indices de la HC, ce qui est donc anormal au regard du principe rappelé ci-dessus.

Ce sujet doit être abordé également en comité technique, en raison des attributions en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes que lui confère l'article 34 du décret 2011-184, car il s'agit que la politique d'établissement prenne également en compte cet aspect.

## SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES

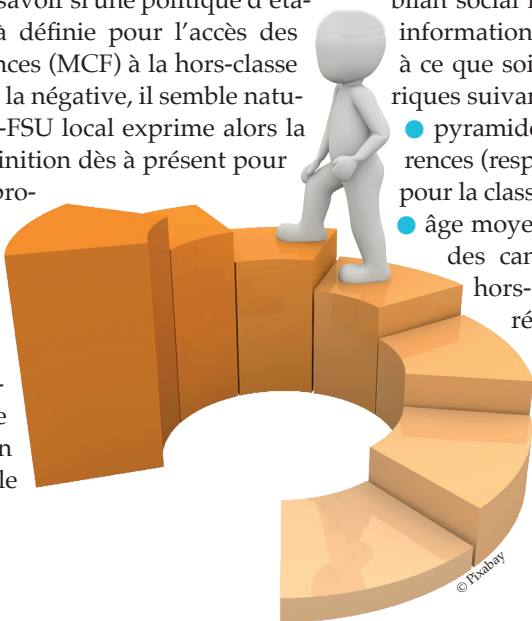
Les données des bilans sociaux peuvent s'avérer intéressantes à exploiter pour compléter l'argumentaire, quand il y en a... Ainsi, les effectifs de candidat-es pour le passage à la HC des MCF révèlent parfois un renoncement important à la candidature à cette promotion – peut-être par effet de découragement ou par manque d'informations. De même, l'état actuel de la répartition par sexe des MCF déjà à la HC peut montrer une sous-représentation des femmes dans ce grade, au regard de leur effectif dans les MCF de classe normale, ou une sous-représentation des femmes dans les candidat-es à la promotion à la HC des MCF au regard de leur effectif dans les promouvables.

Afin de permettre l'information la plus complète des élu-es des différentes instances en vue de la définition des critères permettant l'application du principe rappelé, au cas où le bilan social ne comporte pas déjà toutes ces informations, il semble utile de demander à ce que soient fournies les données numériques suivantes :

- pyramide des âges des maîtres de conférences (respectivement femmes et hommes), pour la classe normale et pour la hors-classe ;
- âge moyen et âge médian respectivement des candidat-es et des promu-es à la hors-classe (femmes et hommes séparément), répartition des promouvables, des candidat-es et des promu-es par tranches d'âges (femmes et hommes séparément), sur les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 au moins. ■

**Il est important que les équipes militantes locales du SNESUP-FSU interpellent les directions pour savoir si une politique d'établissement est déjà définie pour l'accès des maîtres de conférences de conférences à la hors-classe.**

\* Un courrier pouvant servir de modèle est disponible ici : [fsu.univ-lille.fr/spip.php?article85](http://fsu.univ-lille.fr/spip.php?article85).



# Promotions et avancements : assurer la « continuité syndicale »

La loi de « transformation de la fonction publique » (TFP) promulguée en août 2019 a fait voler en éclats bon nombre des dispositions statutaires qui organisaient les garanties collectives des fonctionnaires. Loin d'être un quelconque « privilège », le statut est une protection : grâce à lui, les personnels ne sont pas subordonnés aux intérêts particuliers d'un pouvoir économique ou politique local. Qu'en sera-t-il de ces garanties si désormais c'est un manager local qui recrute les enseignants à l'université et décide de leurs promotions en toute opacité ?

Par **SERGE DENEUVÉGLISE, LIONEL DUTHEIL**  
et **MICHELA GRIBINSKI**, élu.e.s SNESUP-FSU  
à la CAPN des professeurs agrégés

## DES CAP VIDÉES DE LEURS PRÉROGATIVES

Après avoir perdu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 leurs compétences en matière de mutations, les commissions administratives paritaires (CAP) perdront en 2021 celles qui sont encore les leurs sur les promotions et les avancements. Créées à la Libération pour permettre aux personnels de se voir garantir des droits, les CAP, du fait de la présence des représentants élus au « suffrage universel » de la profession, imposaient à l'État-employeur la transparence et l'égalité de traitement dans la gestion des carrières. La suppression des compétences des CAP constitue de fait une véritable régression qui nous ramène plus de soixante-dix ans en arrière : elle est destinée à réduire les droits des personnels en faisant taire leurs représentants. Les – nombreuses – erreurs, notamment dans les barèmes, ne pourront plus être corrigées par les élus en amont des décisions de l'administration puisqu'ils ne seront plus les destinataires de ses projets. Les collègues devront dorénavant saisir individuellement les élus s'ils veulent pouvoir bénéficier de leur intervention sur leur situation.

## PAS DE CONFINEMENT POUR LE DIALOGUE SOCIAL

Le confinement, rendu nécessaire par la situation sanitaire exceptionnelle, rend délicates cette année les opérations liées à la carrière. Aucune des instances du dialogue social ne peut plus avoir lieu en présentiel et l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 permet de réunir les CAP de façon dématérialisée. La plupart des services rectoraux et ministériels connaissent un fonctionnement dégradé du fait du basculement brutal dans une organisation massive en télétravail, le calendrier est bousculé : toutes les CAP (avancement d'échelon, hors-classe, classe exceptionnelle, accès par liste d'aptitude au corps des agrégés) ont été reportées. N'en déplaise aux promoteurs

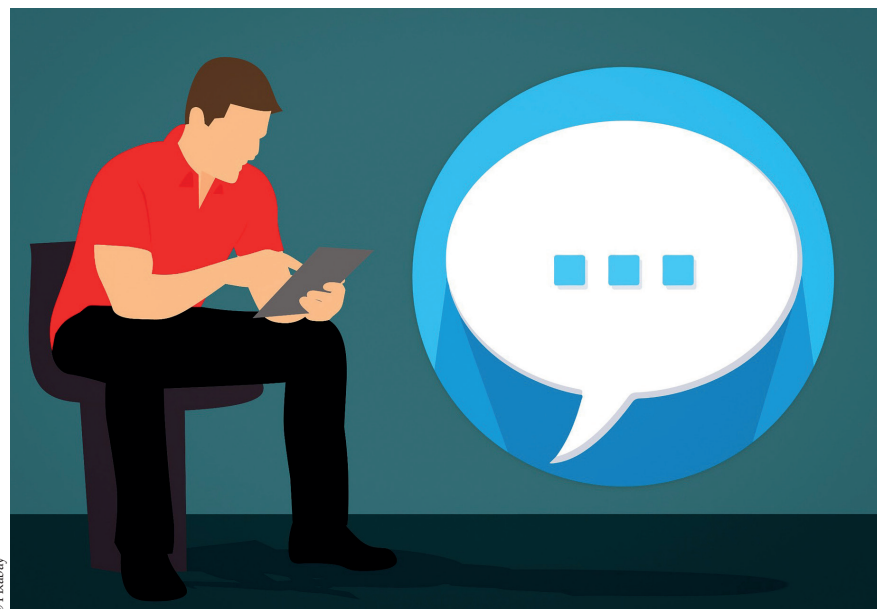
de la loi de « transformation de la fonction publique », le SNESUP-FSU s'organise pour assurer la « continuité syndicale » et continuera à défendre les collègues, malgré les difficultés inhérentes à la visioconférence.

## CONTINUER À CONSEILLER ET DÉFENDRE LES COLLÈGUES, ET À AGIR POUR L'ABROGATION DE LA LOI TFP !

La bataille pour la transparence sur les actes de gestion continuera donc. La loi de 2019 ne change rien à l'engagement reconnu des militants du SNESUP-FSU. Le syndicat continuera à conseiller les collègues en amont de leurs demandes et œuvrera pour contraindre l'administration au maximum de transparence sur les décisions prises et à un traitement équitable des collègues. Au besoin, il conseillera les collègues sur les nouvelles voies de recours. Plus que jamais, les personnels peuvent compter sur le SNESUP-FSU pour faire respecter leurs droits. Mais pour obtenir l'abrogation revendiquée par la FSU de la loi TFP, le SNESUP-FSU compte sur ses adhérents et sur les collègues pour participer aux mobilisations indispensables à la création du rapport de force. ■

*La suppression des compétences des CAP constitue une véritable régression qui nous ramène plus de soixante-dix ans en arrière.*

*Jusqu'à nouvel ordre, aucune instance du dialogue social ne peut plus avoir lieu en présentiel...*



© Pheabay





# Affectation des enseignants de statut 2<sup>d</sup> degré dans le supérieur

Les affectations des enseignants de statut 2<sup>d</sup> degré dans l'enseignement supérieur sont en cours. Une seconde campagne dévoyée qui pose problème et nécessite l'intervention de nos élu-es en comités techniques.

Par **GÉRARD TOLLET**, membre du Bureau national

**O**riginalement prévue afin de pourvoir les quelques postes devenus vacants en cours d'année, la seconde campagne d'affectation dans l'enseignement supérieur des enseignants de statut 2<sup>d</sup> degré a rapidement été dévoyée par les établissements qui en ont vu une facilité pour prendre leur temps en reportant la publication de nombreux postes de la première campagne (de septembre à novembre environ) vers la seconde. Aussi les deux campagnes sont-elles devenues quasi équivalentes en nombre !

Or, cette seconde campagne ayant tendance à déstabiliser l'organisation de la rentrée du secondaire en libérant tardivement des postes, l'affectation des collègues nécessite l'avis favorable des recteurs, ce qui pose parfois des difficultés, voire entraîne des refus qui annihilent tout le travail de publication, d'audition et de classement dans le supérieur et laissent vacants des postes une année de plus.

## CONTACTER LE SNESUP EN CAS DE BLOCAGES INJUSTIFIÉS

En 2015, afin de résoudre ce problème, le SNESUP a demandé et obtenu l'avancée d'un mois du calendrier de cette seconde campagne. Cependant, les mauvaises habitudes prises ont perduré. De plus, il aurait été normal et logique dans ces nouvelles conditions de supprimer l'avis favo-

nable des recteurs, évitant ainsi certains blocages injustifiés. Or, contre toute logique, le ministère a maintenu cet avis !

Nous alertons d'une part les collègues et les établissements sur le fait que les refus rectoraux ne peuvent avoir lieu qu'en cas de non-respect du calendrier et de la date limite liée au mouvement intra. Les justifications liées à la pénurie d'emplois dans le secondaire, bien que réelle très souvent, ne sont pas recevables, le manque étant tout aussi réel dans le supérieur. N'hésitez pas à contacter le SNESUP en cas de blocages injustifiés. D'autre part, nous insistons auprès du ministère afin qu'il supprime l'avis rectoral et recadre fermement les établissements afin qu'ils utilisent pleinement et normalement la première campagne d'affectation. Nous invitons aussi nos élus en CT d'établissements à intervenir sur ce sujet et à nous faire remonter toute situation anormale qui perdurerait.

## DÉRIVES INSIDIEUSES

Il semble aussi nécessaire de combattre les préjugés en rappelant une nouvelle fois que, pour prendre en compte tous les parcours professionnels et personnels, les postes publiés sont indifférenciés, certifiés ou agrégés, voire PLP (voir note de service correspondante paraissant généralement début juillet). Or, certains établissements ciblent abusivement un corps et écartent de fait des dossiers qui peuvent être très bons, de collègues d'autres catégories, ce qui est particulièrement contre-productif et non respectueux des textes. Encore un autre motif de vigilance et d'intervention de nos élus en CT locaux.

Enfin, des dérives insidieuses ont été constatées concernant le descriptif du poste lors des publications. Si personne ne conteste la nécessité de la description de l'enseignement attendu, le glissement observé ici ou là du vocable « profil du poste » à celui de « fiche de poste » correspond à un changement d'optique : recrutement pour répondre à des besoins administratifs allant au-delà de l'enseignement ou affectation d'un fonctionnaire enseignant ayant passé un concours et dont l'emploi est encadré par un statut ? Il va de soi que syndicalement, nous ne devons jamais perdre de vue que l'enseignement est notre cœur de métier, que toute tâche autre n'est effectuée que sur la base du volontariat et ne doit pas faire l'objet d'évaluation particulière, sauf à la marge. Il est bon qu'on s'en souvienne et qu'on le rappelle... ■

*Nous ne devons jamais perdre de vue que l'enseignement est notre cœur de métier, que toute tâche autre n'est effectuée que sur la base du volontariat et ne doit pas faire l'objet d'évaluation particulière.*



© Emmanuelle Divoy



# Sexisme, violences sexuelles et LGBTphobies : le rôle de l'université ?

Largement concernée par les questions d'homophobie, l'université est un lieu où les violences sexuées et sexuelles sont nombreuses, notamment dans les formations où les femmes sont sous-représentées, comme en Staps, où domine une culture sportive d'abord créée par et pour les hommes.

Par **NOÉMIE DRIVET**, doctorante L-Vis université Lyon-I, professeure d'éducation physique et sportive

Une étudiante sur trois et un étudiant sur cinq ont été victimes de violences sexistes et/ou sexuelles à l'université en 2018 (Virage-universités, rapport publié par l'Anef<sup>1</sup>). Les salles de cours, les espaces collectifs, les bureaux, les terrains sportifs, les soirées étudiantes... tous les espaces sont concernés. Avant la recherche publiée par l'Anef, d'autres alertes<sup>2</sup> ont aussi contribué à mettre en avant la prégnance des violences sexuées et sexuelles à l'université entre étudiant-es mais aussi avec les enseignant-es. Qu'en est-il dans les formations universitaires où les femmes sont sous-représentées comme en Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ? Nos observations et entretiens, menés entre 2016 et 2020, se concentrent sur cet espace qui peine à accueillir plus de 30 % d'étudiantes et où domine une culture sportive d'abord créée par et pour les hommes<sup>3</sup>.

## UN FOND SONORE PERMANENT

En premier lieu, en Staps, la performance est envisagée de manière très normative et l'homophobie s'insinue au quotidien par les mots utilisés pour stimuler ou marquer une faiblesse. Rarement repris, ils sont comme un fond sonore permanent : « *On n'est pas des pédés* », « *fais pas ta tapette* ». Les étudiant-es se déresponsabilisent avec le rire, le côté amical, l'effet de groupe, l'empreinte historique, l'absence (a priori) de personne concernée ou encore la simple habitude non questionnée. Ainsi la croyance d'un entre-soi hétérosexuel est doucement perpétuée, diffusée, laissant, par opposition, peu de place à la culture homosexuelle et aucune visibilité hors de celle du stigmat. Une sous-culture en quelque sorte.

Cette homophobie en Staps est, en fait, une suite logique de l'infériorisation des filles, indissociable de l'héroïsation des garçons, jamais questionnée et vue comme naturelle et immuable par les étudiant-es (« *J'aimerais être meilleure et les battre. Mais tu ne peux pas. Parce que ce n'est pas possible.* »). Elle est aussi perpétuée par les pratiques des enseignant-es à travers des remarques (« *Tu acceptes qu'une fille te domine comme ça et te soumette ?* ») ou des barèmes différenciés demandant aux filles de

porter moins lourd, lancer moins loin, nager moins vite, etc., et inversement aux garçons, qui doivent aussi faire attention aux filles, de limiter leur puissance et de s'adapter face à un corps qui, parce que différent, serait inévitablement plus faible. Les corps sont ainsi catégorisés et hiérarchisés dans des espaces bien distincts et peu perméables.

## HÉTÉRONORMATIVITÉ

Ainsi, la lesbophobie s'insinue en Staps lorsque les étudiantes musclées sont stigmatisées d'être des « *bonshommes* », de « *ne pas [être] des femmes* ». L'hétéronormativité perpétuée par les affiches, les chansons ou les blagues étudiantes se retrouve dans les questions auxquelles font face des étudiantes lesbiennes : « *Qui fait la fille, qui fait le garçon ?* » Cette sexualité entre femmes est parfois niée mais souvent érotisée et vue comme incomplète, ce qui peut amener à des violences sexuelles : « *J'ai eu des problèmes avec un garçon qui... clairement a essayé de me violer [...] après cet épisode devant la promo il me faisait des blagues [...] tout le monde rigolait [...] il me faisait des remarques genre t'as bien aimé hier soir [...].* »

Loin d'être un fait isolé des Staps, l'université dans son ensemble est concernée et devrait former ses étudiant-es et enseignant-es afin de ne pas alimenter un système hiérarchisant, discriminant et excluant.

Un master articulant les études de genre et les Staps existe à l'université Lyon-I – le parcours du master Egal'aps<sup>4</sup> – et forme les futur-es professionnel-les de l'égalité dans le secteur sportif. Mais qu'en est-il dans toutes les autres filières ? Très peu d'institutions sportives proposent des règlements non discriminants pour les personnes LGBTQI+ et les actes homophobes sont encore légion dans le milieu. Il convient d'œuvrer pour qu'une formation obligatoire pour tous les métiers de l'éducation et pas seulement les enseignant-es du secondaire soit mise en place systématiquement. ■

**L'université devrait former ses étudiant-es et enseignant-es afin de ne pas alimenter un système hiérarchisant, discriminant et excluant.**

Le milieu du sport est particulièrement concerné par les clichés de genre. Et pourtant, des sports considérés comme masculin sont également pratiqués par des femmes, comme le rugby (match amical de football féminin entre la France et l'Écosse, le 28 mai 2015).



1. [www.anef.org/wp-content/uploads/2018/12/document\\_travail\\_2018\\_245\\_violences\\_de\\_genre\\_universites\\_fr\\_.pdf](http://www.anef.org/wp-content/uploads/2018/12/document_travail_2018_245_violences_de_genre_universites_fr_.pdf).
2. Voir la page et le tumblr « Paye ta fac » dès 2017.
3. Les propos ici en italique sont issus de ce corpus de données.
4. [egalaps.univ-lyon1.fr](http://egalaps.univ-lyon1.fr).

# Un bilan général négatif de la Cour des comptes sur les effets de la loi ORE

Dans un rapport publié le 27 février 2020 sur la loi ORE<sup>1</sup>, la Cour des comptes fait un bilan de l'accès aux études supérieures allant de l'orientation à la réussite étudiante, en passant par Parcoursup. Analyse des critiques et recommandations de la Cour<sup>2</sup> qui appuient le bilan du SNESUP-FSU<sup>3</sup>.

Par **NATHALIE LEBRUN**,

coresponsable du secteur Formation

## L'ORIENTATION QUI N'EST PAS AU RENDEZ-VOUS ET DES ATTENDUS À REVOIR

En septembre 2019, 30 % des élèves ne bénéficient toujours pas de conseils par leurs professeurs principaux. La politique d'orientation est jugée disparate et inégalitaire à cause, entre autres, des missions d'orientation de plus en plus régionalisées et du manque de professeurs principaux. 50 % des élèves et peu de professeurs principaux sont satisfaits des attendus affichés sur Parcoursup. La Cour demande leurs réécritures car jugés trop généraux, imprécis, ambitieux par rapport au niveau de terminale et souvent confondus avec les objectifs de la formation. Elle recommande une déclinaison plus locale de ces attendus pour éviter les dérives des commissions d'examen des vœux (CEV) (sélection, discrimination).

## UN RECENTRAGE DE LA PLATE-FORME À SÉCURISER ET UN FONCTIONNEMENT QUI DOIT ÊTRE PLUS PERFORMANT ET TRANSPARENT

Le risque de dysfonctionnement de Parcoursup (rupture de service, intrusion) est élevé et les données personnelles ne sont pas assez sécurisées. La Cour recommande de restreindre les données scolaires disponibles sur la plate-forme (suppression des données relatives au collège et à la 2<sup>de</sup>) et de ne plus permettre la simulation d'un avis d'attribution des bourses du supérieur.

La performance d'affectation de Parcoursup est surestimée de 16 % par rapport à APB car le MESRI ne prend en compte que les néobacheliers (70 % des candidats). La Cour estime son efficacité à 1 sur 10 des candidats qui se sont vu proposer une formation en licence hors Paces qui leur convienne car ils choisissent de la rejoindre, y réussissent et y restent après une année de formation. Ce résultat est identique à celui d'APB. Une enquête, commandée par la Cour, faite auprès d'étudiants, montre une diminution du degré de satisfaction du vœu d'affectation en licence hors Paces passant de 65,8 % (APB 2017, 231 étudiants) à 50,3 % (Parcoursup 2019, 288 étudiants). Parcoursup ne semble donc pas meilleur qu'APB.

Seul 1 % du code est rendu public. La Cour recommande une transparence des données relatives aux préférences des candidats et des formations pour renseigner les citoyens sur les modalités de classement des candidats par les formations, d'une part, et l'équité et l'efficacité du dispositif d'affectation, d'autre part. Elle juge indispensable de mettre à disposition des chercheurs les données de classement des CEV et non uniquement à l'association Article 1, structure de droit privé subventionnée par l'Etat, qui développe des actions envers les jeunes de milieux défavorisés (orientation, réussite, insertion professionnelle).

## LES PRATIQUES DES CEV À REVOIR

Les CEV, qui selon la Cour ne sont pas des jurys, ont des pratiques très hétérogènes et peu transparentes. Les attendus sont souvent délaissés au profit de certaines disciplines ou d'inscription obligatoire à des dispositifs de remédiation. Le projet de motivation n'est pas pris en compte. Comme le Défenseur des droits, la Cour estime que le lycée d'origine n'a pas à être pris en compte. Elle préfère mettre en place un critère fondé sur l'écart entre la moyenne du contrôle continu en classe de terminale et les résultats au baccalauréat. Elle constate une inflation du recours à l'automatisation du traitement des dossiers (148 477 en 2017 à 462 015 en 2019) alors que le comité éthique rappelle que « la loi oblige à l'examen individuel des dossiers de candidats, autrement dit elle interdit l'automatisme »<sup>4</sup>. Elle estime que rien n'empêche la publication des algorithmes locaux et propose en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> de la loi ORE, et d'abroger les dispositions du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 612-3-1 du Code de l'éducation. Elle constate que la logique fondée majoritairement sur la géographie pour APB est passée à une logique centrée sur les résultats scolaires pour Parcoursup, source d'inégalités d'accès à l'enseignement supérieur pour les élèves les moins favorisés et d'inaccessibilité à certaines universités proches du lieu du candidat face à l'afflux massif de candidatures. Le quota de boursiers, qui pourrait atténuer ces inégalités, n'a aucun effet significatif à part les STS, formations où le nombre de boursiers est important. Le nombre d'acceptations de propositions dans l'enseignement supérieur par des boursiers de lycée n'a que très légèrement augmenté (67 %

**Le risque de dysfonctionnement de Parcoursup (rupture de service, intrusion) est élevé et les données personnelles ne sont pas assez sécurisées.**

1. [www.ccomptes.fr/fr/publications/acces-lenseignement-superieur-premier-bilan-de-la-loi-orientation-et-reussite-des](http://www.ccomptes.fr/fr/publications/acces-lenseignement-superieur-premier-bilan-de-la-loi-orientation-et-reussite-des).  
2. Présentation plus détaillée du rapport disponible : [www.snesup.fr/article/parcoursup-2020-elements-de-bilan-de-lacces-lenseignement-superieur-dans-le-cadre-de-la-loi-ore-orientation-parcoursup-parcoursup-oui-si-cour-des-comptes](http://www.snesup.fr/article/parcoursup-2020-elements-de-bilan-de-lacces-lenseignement-superieur-dans-le-cadre-de-la-loi-ore-orientation-parcoursup-parcoursup-oui-si-cour-des-comptes).  
3. [www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/parcoursup\\_elements\\_de\\_bilan\\_20\\_septembre\\_2019\\_vf.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/parcoursup_elements_de_bilan_20_septembre_2019_vf.pdf) et [www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/mensuel\\_ndeg\\_683\\_dossier\\_formation.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/mensuel_ndeg_683_dossier_formation.pdf).  
4. Rapport du Comité éthique et scientifique de Parcoursup, janvier 2020, p. 6 : [edwv.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/272665.pdf](http://edwv.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/272665.pdf).





© ToutN/Wikimedia Commons

pour APB 2017 et 70 % pour Parcoursup 2019) et la répartition des boursiers dans les différentes filières ne change pas.

#### UNE PHASE COMPLÉMENTAIRE BÂCLÉE ET UN FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAES) À AMÉLIORER

La phase complémentaire est très décriée car les candidatures sont traitées de manière mécanique, les premières arrivées étant les premières servies en fonction des places restantes, et les dispositifs de remédiation sont souvent proposés de manière aléatoire ou automatique en fonction du bac d'origine. Quant aux CAES, qui ont pour mission d'aider les candidats à trouver une place dans le supérieur, la Cour souligne leur lourdeur de fonctionnement, une efficacité difficile à mesurer et un manque de travail entre académies.

#### UNE POLITIQUE DE CAPACITÉ D'ACCUEIL À PERFECTIONNER ET UNE RÉUSSITE ENCORE DIFFICILE À MESURER

Les outils de prévision des capacités d'accueil et de pilotage budgétaire sont à améliorer. La Cour a constaté certaines dérives budgétaires (rémunération des membres des CEV, redressement des comptes). Elle recommande d'intégrer les heures de traitement des dossiers dans le référentiel d'équivalent horaire, d'autant plus que l'automatisation du traitement des candidatures est largement privilégiée et que les collègues des formations sélectives ne sont pas rémunérés. Elle suggère également de renforcer l'efficacité du

dialogue de gestion entre le recteur et l'université afin d'optimiser le nombre de places supplémentaires à ouvrir. En effet, selon la Cour, les places ont été créées là où la demande des candidats n'était pas forcément la plus forte. Ainsi, malgré un nombre significatif de places créées, le taux de pression des filières sélectives et non sélectives s'est déplacé de 0,5 à 0,75. La Cour préconise de tenir compte de la multiplicité des candidatures dans l'estimation des capacités d'accueil (mesure du taux de pression par comparaison entre le rang du dernier appelé et le nombre total de candidats), des perspectives d'emploi et de prioriser les places de filières courtes pour les bacheliers professionnels et technologiques.

Quant aux parcours « oui si », ce sont surtout les universités qui avaient déjà développé des dispositifs de remédiation avant la loi ORE qui ont été les plus dotées. Les universités les moins financées sont celles où la capacité à faire réussir les étudiants est la plus fragile. La Cour demande au MESRI de « mettre en place les outils lui permettant de s'assurer que ces crédits sont employés pour atteindre les objectifs de la loi ORE, et, à défaut, les redéployer ». En 2018-2019 un tiers des formations en licence ont proposé un « oui si » et 13 % (22 400 étudiants) des candidats qui ont reçu cette proposition ont accepté. La Cour note une amélioration globale de 1 % du taux de réussite en cohérence avec l'IGAENR<sup>5</sup>. Cependant il est difficile de mesurer efficacement l'effet des dispositifs « oui si » tant les dispositifs sont variés, les effectifs faibles et les profils des étudiants nombreux<sup>6</sup>. ■

*La Cour des comptes constate que la logique fondée majoritairement sur la géographie pour APB est passée à une logique centrée sur les résultats scolaires pour Parcoursup.*

5. 1,4 % entre les premiers semestres 2017-2018 et 2018-2019 (26 983 sondés), rapport IGAENR 2019, non public.

6. Voir bilan disponible : [www.snesup.fr/article/focus-sur-les-dispositifs-oui-si](http://www.snesup.fr/article/focus-sur-les-dispositifs-oui-si).

# Libres de penser ? Les libertés académiques dans le monde

Le réseau international Scholars at Risk, qui regroupe des institutions d'enseignement supérieur, a pour objet la défense des droits des universitaires menacés et de leurs proches partout dans le monde. Il permet en particulier à des chercheurs de trouver refuge au sein d'une autre université, ailleurs dans le monde. Son 20<sup>e</sup> rapport (« Free to Think 2019 ») fait un état des lieux inquiétant.

Par **MICHEL MARIC**, coresponsable du secteur International

**A**u terme d'un lourd travail de suivi et d'analyse effectué dans plus de 56 pays, le rapport 2019<sup>1</sup> du réseau Scholars at Risk (SAR – Universitaires en danger) décompte 324 attaques contre l'enseignement supérieur au cours de la seule année universitaire 2018-2019. Il recense au total au cours de cette seule période 97 meurtres, disparitions, brutalités, 87 emprisonnements, 70 cas de persécutions, 22 pertes de statut, 11 restrictions de déplacement et 37 « autres menaces ». En Inde, en Turquie, au Soudan, en Chine, au Brésil, mais aussi dans plusieurs cas aux États-Unis (restrictions de déplacement), ces attaques ont une motivation commune, souligne le rapport : contrôler ou faire taire des institutions d'enseignement supérieur ou leurs personnels. Le réseau appelle les États à condamner ces attaques mais aussi les universités à organiser la solidarité néces-



2019

**Free to Think**

Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project

saire pour accueillir les collègues qui peuvent être extradés. En France, le programme Pause (programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil)<sup>2</sup> participe à ce dispositif. À tous, universitaires et étudiants, le réseau propose un cours en ligne sur l'importance des libertés académiques (« Dangerous Questions : Why Academic Freedom Matters ») qui permet de comprendre l'importance de la question des libertés académiques dans l'enseignement supérieur et son lien avec les « valeurs sociétales »<sup>3</sup>. ■

**Le rapport décompte 324 attaques contre l'enseignement supérieur au cours de la seule année universitaire 2018-2019.**

## COVID-19 ET LIBERTÉS SYNDICALES : LE SNESUP-FSU CONTRIBUE AU FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

Dans de nombreux pays, la crise due à la Covid-19 a eu pour conséquence d'accroître les difficultés rencontrées par les syndicats de l'éducation à maintenir une activité au service de leurs adhérents. Afin de venir en aide aux organisations les plus en difficultés, l'Internationale de l'Éducation (IE), dont le SNESUP-FSU est adhérent, a organisé un fonds de solidarité exceptionnel afin de permettre à ces organisations de maintenir leur fonctionnement, de continuer à communiquer tant avec leurs adhérents que vers l'extérieur et d'assurer le maintien des droits syndicaux tout en jouant un rôle à l'encontre des initiatives d'enseignement privé à but lucratif qui se développent dans un contexte d'enseignement à distance, et enfin de veiller aux conséquences de cette crise à de multiples endroits en termes d'enjeux relatifs au travail des enfants et aux violences sexistes.

Fort de ses valeurs de solidarité, le SNESUP-FSU contribue au fonds de solidarité Covid-19.

**EN SAVOIR PLUS :** [www.ei-ie.org/fr/dossierdetail/16670/covid-19-les-syndicats-de-l%C3%A9ducation-unis-et-mobilis%C3%A9s](http://www.ei-ie.org/fr/dossierdetail/16670/covid-19-les-syndicats-de-l%C3%A9ducation-unis-et-mobilis%C3%A9s).

1. Scholars at Risk, « Free to Think, Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project 2019 » : [www.scholarsatrisk.org](http://www.scholarsatrisk.org).

2. Le programme Pause est une initiative lancée en janvier 2016 par le MESRI, soutenue par les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, les acteurs économiques et la société civile. Il est piloté par le Collège de France et abrité à la Chancellerie des universités de Paris avec le soutien de la Mairie de Paris.

3. [www.futurelearn.com/courses/academic-freedom](http://www.futurelearn.com/courses/academic-freedom).



# L'ESR et le numérique : entre prophéties et anticipation

Issu du rapport « Transition numérique et pratiques de recherche et d'enseignement supérieur en agronomie, environnement, alimentation, sciences vétérinaires à l'horizon 2040 », ce livre à dimension prospective est le résultat d'une réflexion menée, entre janvier 2018 et juin 2019, au sein de l'INRA par un ensemble d'experts<sup>1</sup>. Il présente un état des lieux, des hypothèses d'évolution de l'ESR et quatre scénarios.

Par **CHRISTOPHE VOILLIOT**, cosecrétaire général

## UN ÉTAT DES LIEUX RÉSOLUMENT OPTIMISTE

Partant du constat que le recours aux technologies numériques transforme les collectifs de recherche et que, dans leurs domaines, il existe une forte incitation à l'innovation et aux partenariats avec le privé, les auteur-es estiment que l'impact sur la production de connaissances sera important : appui sur les réseaux sociaux, recours au big data et à l'intelligence artificielle. Une captation de cette production par le capitalisme de plate-forme est à redouter. L'impact du numérique concerne également la publication des résultats, qui se voit accélérée, en particulier quand elle intervient préalablement à l'évaluation par les pairs (*preprints*).

Les pratiques d'enseignement et de formation ont elles aussi commencé à évoluer, modifiant en profondeur à la fois les contenus, les outils et les méthodes pédagogiques, le rôle et la position des enseignants et des formateurs. La perspective d'un enseignement massif en ligne apparaît envisageable à un horizon rapproché. Il devrait accorder une place plus importante à la certification et à la formation continue.

Les relations entre la société et le système de l'ESR sont amenées à se transformer dans le sens d'un plus grand partage des données de la recherche avec les entreprises, avec la perspective de favoriser l'innovation. Dans le même temps, l'ESR devrait améliorer le dialogue avec la société civile non marchande via le concept de « science participative ». Cela peut conduire à impliquer les citoyens dans l'évaluation et dans la définition des orientations stratégiques de la recherche<sup>2</sup>.

Enfin, cette étude estime que les chercheurs et les enseignants-chercheurs « *doivent aussi*

*apprendre à vivre dans une société ouverte où la connaissance est plurielle et n'est plus l'apanage des seuls experts professionnels* » (p. 73), ce qui implique qu'ils doivent impérativement se former aux outils numériques.

## LES QUATRE SCÉNARIOS ENVISAGÉS

Le premier, intitulé « L'ESR au pied des géants du numérique », verrait se développer un « *marché très concurrentiel où dominant de grandes universités internationales en partenariat avec les géants du numérique* » (p. 106) ; le deuxième, intitulé « L'ESR et le numérique pour la préservation de la planète », suppose que les pouvoirs publics prennent la mesure de l'urgence environnementale et orchestrent une phase de transition qui se traduirait par « *la mise en place d'une internationalisation de l'enseignement autour de thématiques spécifiques* » (p. 107) ; le troisième, « Les écosystèmes numériques territorialisés de l'ESR », serait la conséquence d'une structuration au niveau métropolitain/régional dans le cadre d'une politique européenne ; dans ce cadre, nous deviendrions des fonctionnaires territoriaux ; le quatrième, intitulé « L'ESR face à la frugalité numérique », intègre les « *coûts énergétiques et des impacts environnementaux et psychosociaux considérables* » (p. 108) de la transition numérique dans une logique de repli transformant les enseignants en « *facilitateurs* », en « *agrégateurs de savoirs et de savoir-faire* » et en « *animateurs de communautés réunies autour d'objets et de savoirs communs à caractère transdisciplinaire et à pertinence locale* » (p. 109).

La crise sanitaire que nous traversons depuis le début de l'année pourrait bien entendu conduire à modifier ces scénarios. Maintenir et conforter l'ESR public demeure plus que jamais un impératif qui est le sens de notre engagement syndical, engagement qui doit aussi s'appuyer sur l'analyse critique des études prospectives de cette nature. ■



**Maintenir et conforter l'ESR public demeure plus que jamais un impératif qui est le sens de notre engagement syndical.**

1. Marco Barzman, Mélanie Gerphagnon et Olivier Mora (coord.), *La Transition numérique dans la recherche et l'enseignement supérieur à l'horizon 2040*, Éditions Quæ, « Matière à débattre & décider », Versailles, 2020.

2. Pour une approche plus nuancée des conditions de ce dialogue, voir le document élaboré conjointement par le SNESUP et le SNCS : [www.snesup.fr/article/lppr-analyses-snesup-fsu-et-sncs-fsu-des-positions-de-sciences-citoyennes-fevrier-2020](http://www.snesup.fr/article/lppr-analyses-snesup-fsu-et-sncs-fsu-des-positions-de-sciences-citoyennes-fevrier-2020).



casden



La banque coopérative  
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*

Découvrez une banque  
qui vous ressemble sur [casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez



CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170384630 euros – Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo: © Roman Jehanno. • Conception: Insign. • Réf: AP GROUPE EN 2019. • Merci à Carmen, Élise, Mathieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.